



Phase 3

Plan d'actions

Commune d'Izon

plan paysage



FAIS LA VILLE



Victor Bourdet
Illustrateur
Paysagiste Concepteur

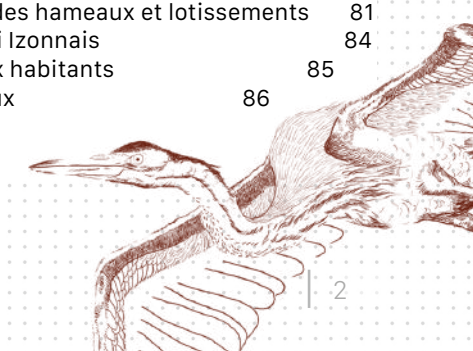
Maître d'ouvrage
Commune d'Izon

Maître d'oeuvre
Atelier POLIS
Fais la Ville
Victor Bourdet



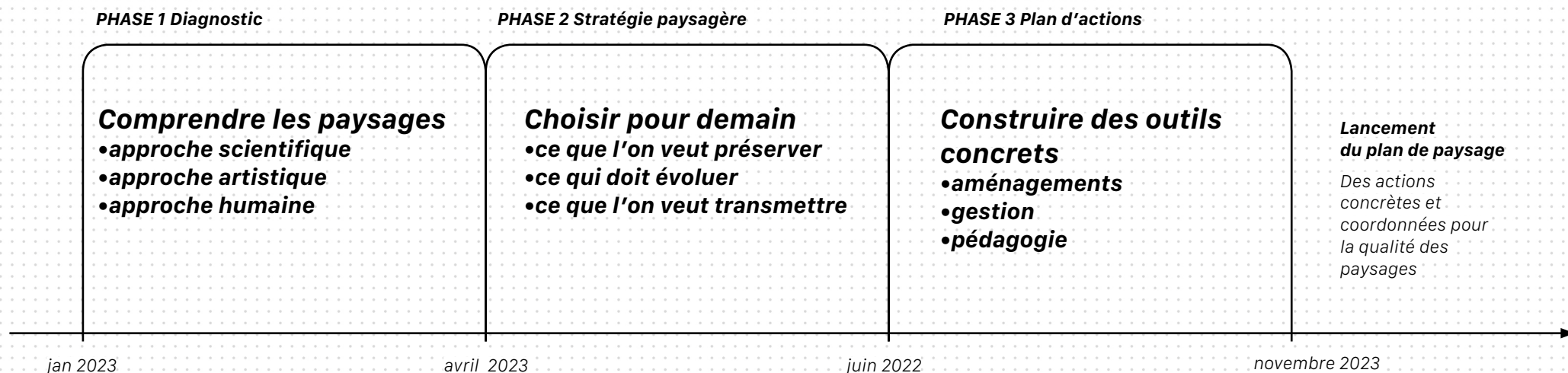
SOMMAIRE

Contexte de l'étude	3	ACTION DÉCLIC 1.2.5 Renaturer les ruisseaux	41
Contexte territorial	4	ACTION DÉCLIC 1.2.6 Préserver et valoriser les zones humides	44
Démarche du plan de paysage	5	Sous OQP 1.3 Révéler et contrôler l'eau en ville	45
		ACTION DÉCLIC 1.3.1 Valoriser les boisements humides	46
01_Rappel du diagnostic	6	ACTION 1.3.2 Sensibiliser à l'imperméabilisation des jardins et la récupération des eaux pluviales	49
La carte des unités paysagères	7	ACTION 1.3.3 Créer un règlement de voirie qui intègre la gestion paysagère des fossés	50
Comment reconnaître les palus ?	8		
Comment reconnaître la ville étalée ?	9		
Comment reconnaître les ruisseaux d'Izon ?	10	OQP N°2 PAYSAGE VIVANT CONSERVER UN PAYSAGE FERTILE	51
		Priorisation des actions	52
02_Les Objectifs de qualité paysagère	11	Sous OQP 2.1 Un paysage agricole : Maintenir le caractère agricole des paysages de la commune	53
Les trois objectifs de qualité paysagère d'Izon	12	ACTION 2.1.1 Favoriser le maintien de la vigne dans le paysage	54
OQP N°1 Paysage de l'eau Renouer avec l'eau	13	ACTION 2.1.2 Repérer et préserver les arbres remarquables	55
Sous OQP 1.1 Renforcer le lien entre la population et l'eau	14	ACTION 2.1.3 Contrôler l'expansion des peupleraies et reconvertir les peupleraies abandonnées	56
Sous OQP 1.2 Améliorer les qualités paysagères et écologiques du réseau hydraulique	15	Sous OQP 2.2 Un paysage nourricier : renforcer les ressources locales et les circuits courts	57
Sous OQP 1.3 Révéler et contrôler l'eau en ville	16	ACTION DECLIC 2.2.1 Planter des vergers participatifs	58
OQP N°2 Paysage vivant Conserver un paysage fertile	17	ACTION 2.2.2 Valoriser les jardins partagés et créer d'autres espaces vivriers	61
Sous OQP 2.1. Un paysage agricole : Maintenir le caractère agricole des paysages	18	ACTION 2.2.3 Créer des rues comestibles	62
Sous OQP 2.2. Un paysage nourricier : Créer des circuits courts et renforcer les ressources locales	19	Sous OQP 2.3 Un paysage urbain vivant propice à la biodiversité	63
Sous OQP 2.3 Un paysage urbain vivant propice à la biodiversité	20	ACTION 2.3.1 Perméabiliser les espaces de stationnement	64
OQP N°3_Paysage partagé S'approprier les paysages	21	ACTION 2.3.2 Mettre en place une politique de l'arbre en ville	65
Sous OQP 3.1 Créer un réseau de promenades pour découvrir le paysage	22	ACTION DECLIC 2.3.3 Réaménager la départementale comme un axe partagé et planté	66
Sous OQP 3.2 Maintenir une commune vivante	23	ACTION 2.3.4 Élaborer un Atlas de la biodiversité communale et une charte paysagère	69
		ACTION 2.3.5 Créer une charte des jardins	70
03_Programme d'actions	24		
Comment lire le plan d'action ?	25	OQP N°3_PAYSAGE PARTAGÉ S'APPROPRIER LES PAYSAGES	71
		Priorisation des actions	72
OQP N°1 PAYSAGE DE L'EAU RENOUER AVEC L'EAU	26	Sous-OQP 3.1 Créer un réseau de promenades pour découvrir les paysages	73
Priorisation des actions	27	ACTION 3.1.1 Permettre le passage le long des ruisseaux	74
Sous OQP 1.1 Renforcer le lien entre la population et l'eau	28	ACTION DÉCLIC 3.1.2 Aménager des boucles de promenade animées	75
ACTION 1.1.1 Sensibiliser au cycle de l'eau	29	ACTION 3.1.3 Créer une signalétique piétonne lisible et attractive	78
ACTION DECLIC 1.1.2 Valoriser les vues sur l'eau par la création d'observatoires	30	Sous-OQP 3.2 Maintenir une commune vivante	79
ACTION 1.1.3 Retrouver la Dordogne, sensibiliser les propriétaires à la servitude de marche pied	33	ACTION 3.2.1 Réaménager le centre-bourg et encourager le commerce de proximité	80
ACTION 1.1.4 Créer une mémoire de l'eau avec des repères de crues intuitifs et ludiques	34	ACTION DÉCLIC 3.2.2 Favoriser la convivialité et l'identité des hameaux et lotissements	81
ACTION 1.1.5 Créer des refuges périurbains sur l'eau	35	ACTION 3.2.3 Valoriser et faire connaître le patrimoine bâti Izonais	84
Sous OQP 1.2 Améliorer les qualités paysagères et écologiques du réseau hydraulique	36	ACTION 3.2.4 Créer une randonnée d'accueil des nouveaux habitants	85
ACTION 1.2.1 Mettre en place une gestion paysagère de la ripisylve des ruisseaux	37	ACTION 3.2.5 Inviter les habitants à planter devant chez eux	86
ACTION 1.2.2 Renforcer et coordonner les actions de gestion des niveaux d'eau	38		
ACTION 1.2.3 Identifier collectivement et résorber les points de dépôts sauvages	39		
ACTION 1.2.4 Préserver les mares et créer une charte de gestion des mares de tonne	40		



Contexte de l'étude

Le plan de paysage s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet 2021 « plans de paysage » lancé par le Ministère de la Transition Écologique dont la Commune d'Izon est lauréate. Le plan de paysage est une démarche volontaire, innovante à l'échelle communale, qui invite les acteurs de son territoire à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire.»



Calendrier simplifié des étapes du plan de paysage

Fiche d'identité du territoire

Département : Gironde

Communauté de communes :

Communauté d'agglomération du Libournais

Superficie : 15,59 km²

Nombre d'habitants : 6 167 hab en 2019

Contexte de la commande

La commune d'Izon est lauréate de l'appel à projet 2021 « plans de paysage » lancé par le Ministère de la Transition Écologique.

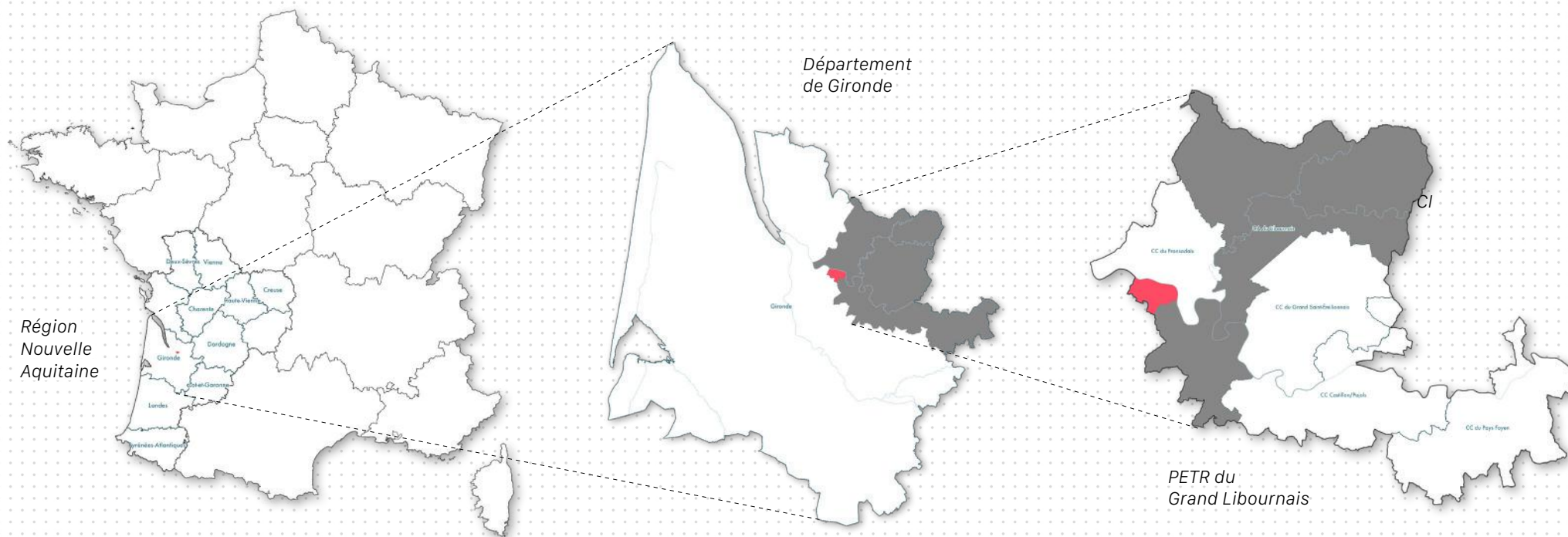
Le plan de paysage est une démarche de projet en trois étapes dont l'objectif est de faire réfléchir ensembles élus, habitants et usagers pour élaborer des stratégies d'adaptation partagées à court, moyen et long terme.

Le plan de paysage est un outil de prise en compte du paysage qu'il s'agisse de sa protection, sa gestion ou de son aménagement dans les politiques sectorielles d'aménagement du

territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture).

Au-delà d'un document de référence sur un paysage particulier, il vise la prise de conscience collective des fonctionnements et des qualités des paysages afin de mieux en préserver ou valoriser leurs identités dans un contexte de transition écologique, énergétique et agricole. Le plan de paysage est une occasion rare de créer une dynamique collective autour des paysages.

Contexte territorial



Localisation d'Izon en France

La commune d'Izon est située en région Nouvelle-Aquitaine au centre du département de la Gironde. Bordée par la Dordogne, Izon dispose d'une implantation stratégique entre Bordeaux et Libourne.

Nouvelle Aquitaine

La Nouvelle Aquitaine est une région issue de la fusion des anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes mise en place par la loi de nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) promulguée en 2015.

Localisation du PÉTR Grand Libournais en Gironde

Le Département de la Gironde

Le département de Gironde est un des douze départements de la région Nouvelle-Aquitaine. Il fait partie de l'ancienne région d'Aquitaine et sa préfecture Bordeaux, situé à 15km à l'ouest d'Izon

La CALI

La CALI est un EPCI créé en 2012 qui rassemble 45 communes autour de Libourne. Le territoire dispose aussi de pôles de proximité, Coutras, Saint-Denis-de-Pile, Saint-Seurin-sur-l'Isle et de 30 communes rurales de moins de 2500 habitants. Izon est la troisième commune du territoire en

Izon dans la CALI

nombre d'habitants.

Le PÉTR du Grand Libournais

La commune d'Izon s'inscrit dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural (PÉTR) du Grand libournais. Cette structure rassemble 5 EPCI pour 137 communes et regroupe 151 693 habitants (INSEE, RGP 2013). Cette structure est chargée des documents de planification tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et du Plan alimentaire territorial (PAT).

Démarche du plan de paysage

La démarche de plan de paysage vise à appréhender et projeter collectivement l'identité paysagère du territoire.



Voyage collectif élus



Voyage collectif scolaire



Voyage collectif habitant

Une démarche partagée

Le plan de paysage n'est pas démarche descendante d'analyse par un prestataire, mais bien une opportunité pour caractériser collectivement les paysages en organisant une démarche participative fertile.

Une mobilisation des forces vives

Plusieurs résidences in-situ ont permis de déployer plusieurs outils de sensibilisation et

de mobilisation. Les acteurs (élus, habitants, agriculteurs) rencontrés au fil des ateliers constituent un premier réseau «d'activateurs des paysages» amené à porter durablement les ambitions du plan de paysage.

Un projet de paysage ?

Les paysages visibles aujourd'hui sont issus de l'appropriation progressive des ressources du territoire par chaque génération. Pour s'abriter, se nourrir, se déplacer, les hommes ont façonné le

paysage et le façonnent encore chaque jour. Nous sommes confrontés à de nouvelles problématiques telles que l'autonomie alimentaire, la transition énergétique, l'érosion de la biodiversité, mais aussi à la gestion des risques ou les pertes agricoles exacerbées par le changement climatique.

Le plan paysage vise à prendre conscience de ces transformations, des enjeux propres au paysage d'Izon, puis à co-construire un outil permettant à la puissance publique d'agir et de guider l'évolution de ses paysages.

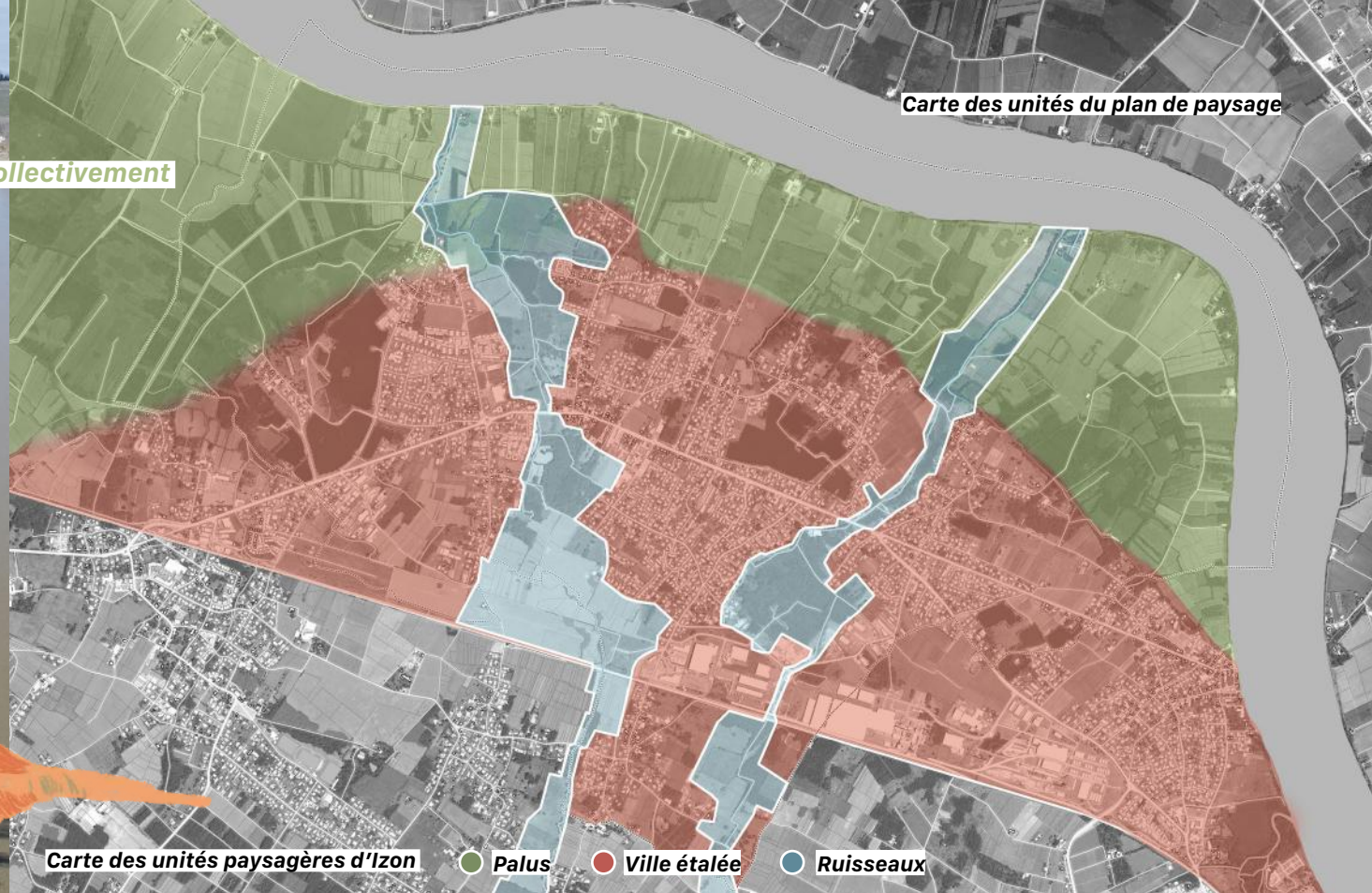


01_Rappel du diagnostic



La carte des unités paysagères

La démarche du plan de paysage vise à préciser collectivement la connaissance des paysages de l'Atlas



Qu'est-ce qu'une unité paysagère ?

Les unités paysagères sont des espaces homogènes en terme de composantes paysagères, de perceptions et de représentations sociales. L'unité paysagère est une échelle pertinente pour la compréhension du cadre de vie des habitants, au-delà des limites administratives et pour la conception d'une politique globale des paysages.

Les unités paysagères d'Izon

À l'échelle de la commune d'Izon, la démarche de plan de paysage a fait émerger 3 unités paysagères décrites en dans les pages suivantes : les palus, la ville étalée et les ruisseaux.

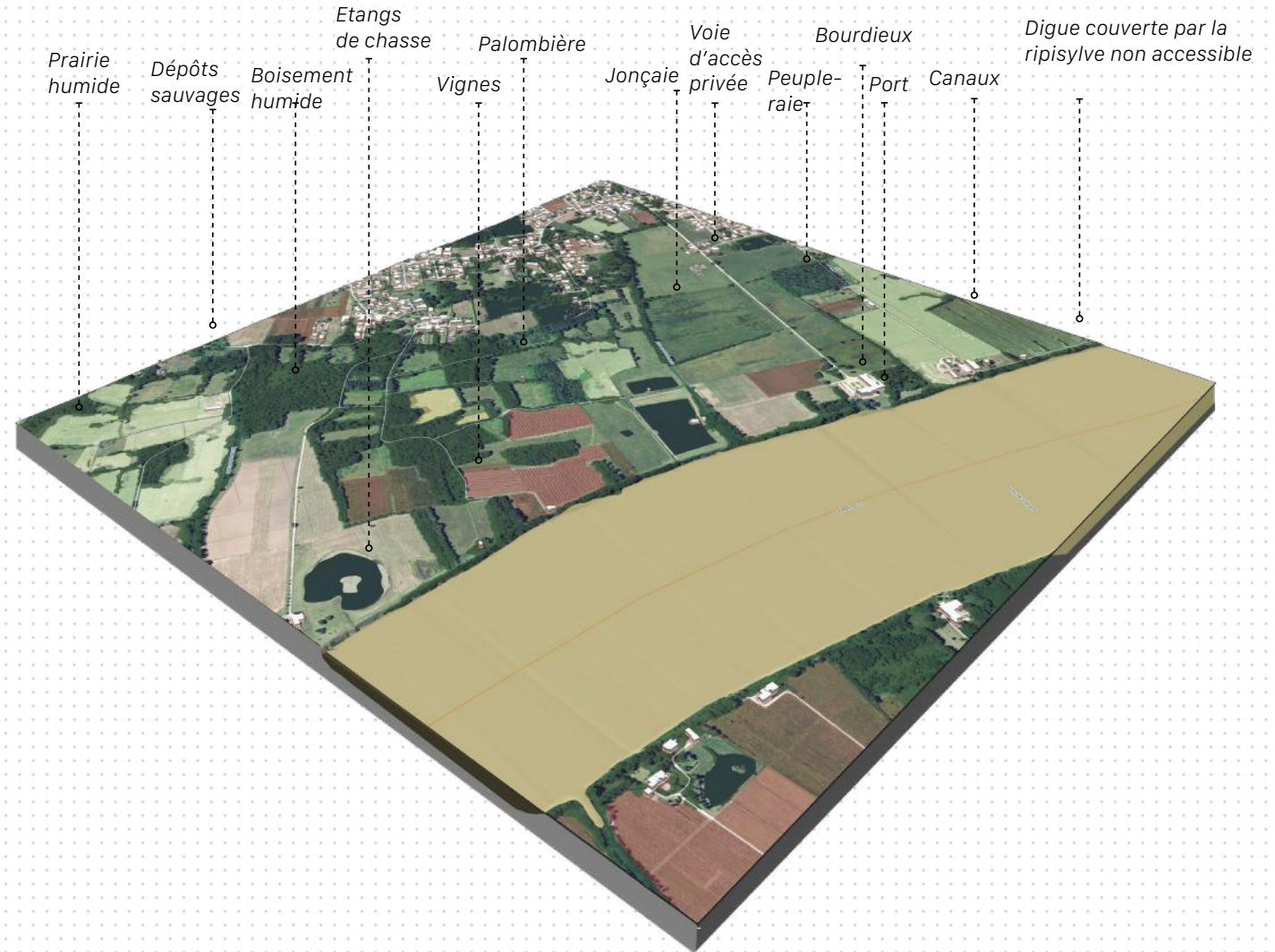
L'unité paysagère des palus occupe la moitié basse de la commune et s'étend sur les communes voisines de Saint Loubès et de Vayres. L'unité paysagère s'ouvre sur la Dordogne et le coteau de L'unité paysagère de la ville étalée couvre les principaux espaces urbanisés entre la voie de

chemin de fer et la palu.

L'unité paysagère des ruisseaux regroupe les ruisseaux des Prades et du Canterane qui connectent le coteau de l'Entre-Deux-Mers à la Dordogne et traversent toute la commune.

Comment reconnaître les palus ?

- L'ensemble de l'unité est caractérisé par des composantes paysagères récurrentes des canaux, des prairies humides et des boisements humides (spontanés ou plantés) assemblées dans des compositions régulières en voie d'effacement.
- L'unité est aussi marquée par une forte présence de la faune (hérons, cigogne, chevreuil, sanglier, tortues) qui s'épanouit dans ces milieux peu habités.
- Fréquentés par les izonnais pour leurs loisirs (pêche, randonnée, cycliste, wakeboard) les palus sont aussi des espaces de dépôts sauvages réguliers qui entachent la qualité de cette unité.



Les voies rectilignes et ses fossés



Portail et voie d'accès à un Bourdieux



Des routes bordées de fossés



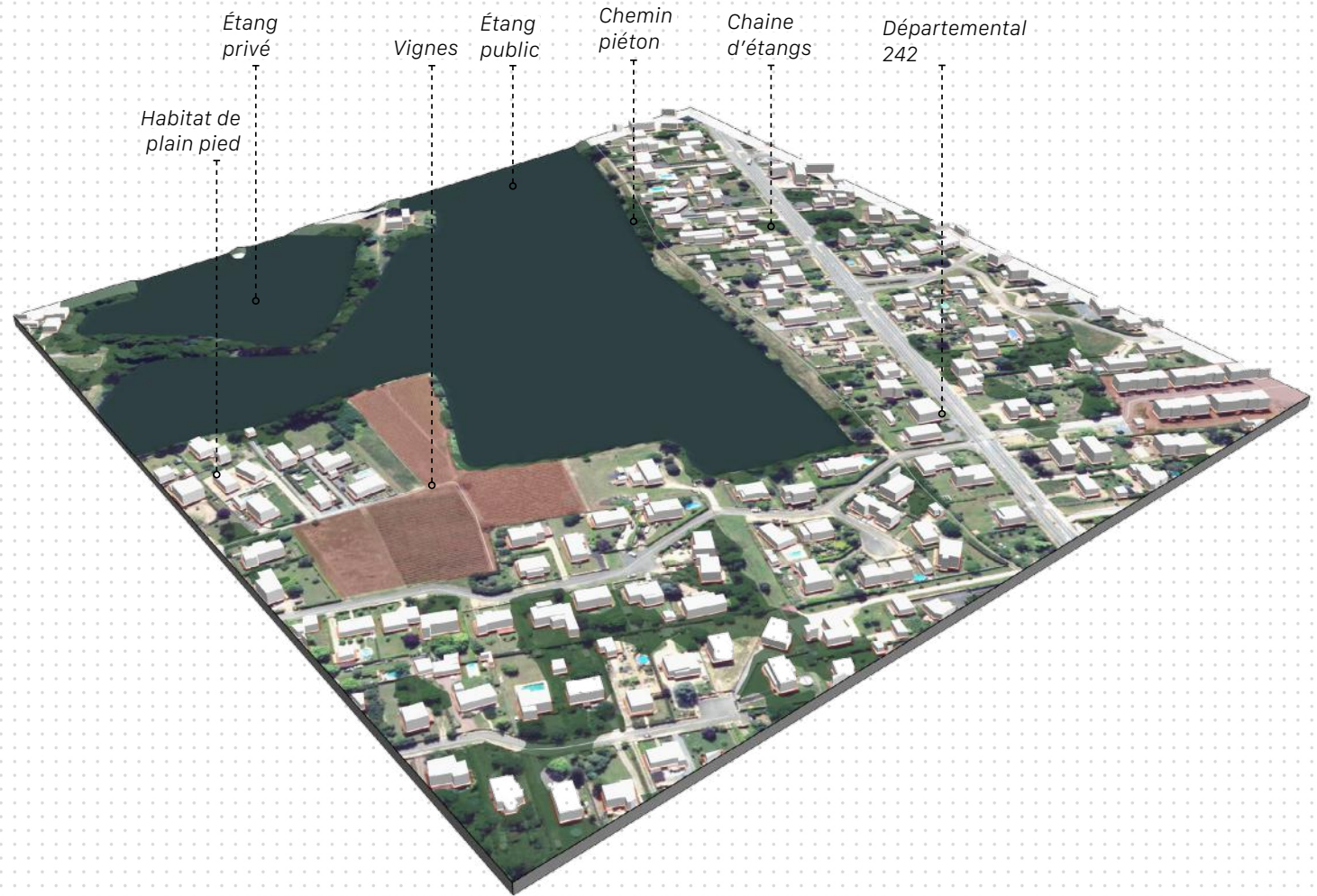
Des canaux dissimulés par la végétation



Un paysage ouvert, majestueux, mais peu accessible

Comment reconnaître la ville étalée ?

- L'unité paysagère de la ville étalée est caractérisée par une urbanisation en lotissement de maison de plain-pied. Ces espaces sont ponctués de hameaux anciens plus denses, de bâtisses bourgeoises sur deux niveaux et de chais utiles au repérage.
- L'ensemble de l'unité se caractérise par des composantes paysagères récurrentes depuis l'espace public : les clôtures qui prennent des formes diverses, les haies, les portails en recul de limite de propriété qui franchissent un fossé constituent les composantes principales visibles depuis les axes de circulations publiques.
- On note aussi une forte présence des animaux domestiques ; chiens et chats, mais aussi canards, poules, moutons animent les jardins.



Maisons et cheminées depuis un étang



Le centre ancien traversé par la départementale



Portail maçonné et clôture panneaux rigides standardisés



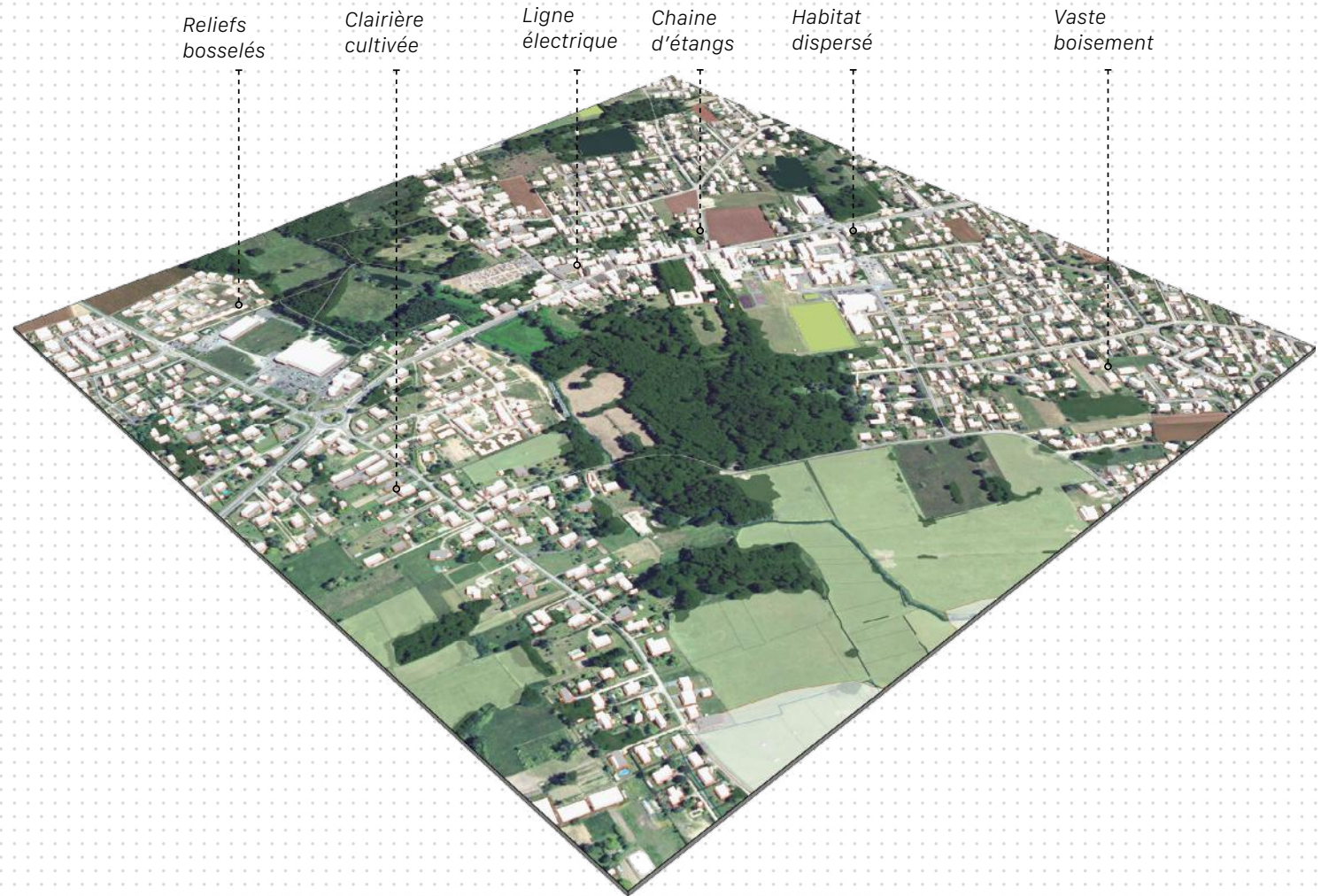
Des silhouettes basses



Résidus de vigne en fond de parcelle

Comment reconnaître les ruisseaux d'Izon ?

- L'ensemble de l'unité est caractérisé par des composantes paysagères récurrentes et plus largement des séquences assez similaires.
- On retrouve ainsi dans l'ordre : une apparition sur le plateau assez confidentiel, un passage sous la voie ferrée suivie d'un boisement humide de plusieurs hectares, des séquences agricoles ou les ruisseaux sont peu accessibles, mais marque l'horizon, une traversée dans la palus ou le ruisseau est large et bien présent dans le paysage ; une confluence avec la Dordogne invisible.





02_ Les Objectifs de qualité paysagère



Les trois objectifs de qualité paysagère d'Izon

OQP N°1



Paysage de l'eau

Renouer avec l'eau

OQP N°2



Paysage vivant

Conserver un paysage fertile

OQP N°3



Paysage partagé

S'approprier les paysages

OQP n°1



OQP N°1 Paysage de l'eau Renouer avec l'eau



L'objectif de qualité paysagère

L'eau est omniprésente dans le paysage Izonnais sous de multiples formes : étangs façonnés par l'Homme lors de l'extraction de gravier, ruisseaux sinueux ou rectilignes, canaux, fossés ou Esteys et évidemment la Dordogne.

Renforcer le lien entre la population et l'eau

Ressource essentielle l'eau est aussi un élément prégnant du paysage de la commune située à près de 50% en zone inondable. Le plan de paysage vise à renforcer l'appropriation et la connaissance de l'eau ainsi qu'un équilibre des usages au sein de la commune.

Améliorer les qualités paysagères et écologiques

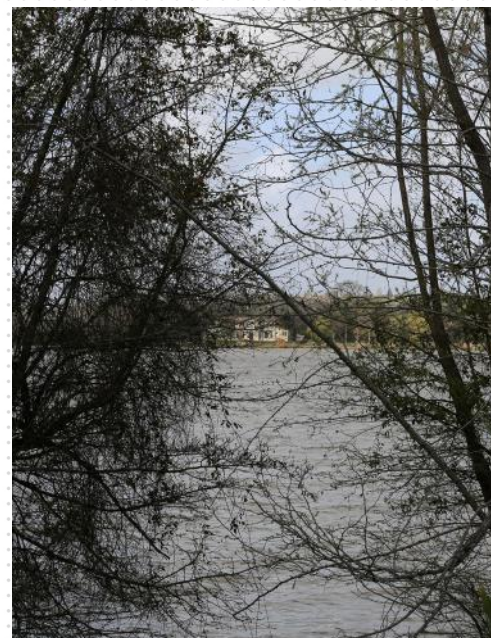
Espace de biodiversité clés, le plan paysage vise à maintenir et enrichir l'écosystème humide de la commune, mais aussi lisser les fortes variations de débits et restaurer des espaces de mobilité des cours d'eau.

Révéler et contrôler l'eau en ville

L'eau en ville est source de qualité paysagère, mais aussi d'inondation. Le plan paysage vise à aménager des espaces de bois humides, renforcer les usages des étangs et guider l'entretien des fossés urbains.

Les sous-objectifs de qualité paysagère

- 1 **Renforcer le lien la population et l'eau**
- 2 **Améliorer les qualités paysagères et écologiques du réseau hydraulique**
- 3 **Révéler et contrôler l'eau en ville**



Une commune marquée par l'eau

Ressource essentielle, l'eau est aussi un élément important du paysage de la commune située à près de 50% en zone inondable. La Dordogne large de 535m en est la manifestation majeure bien que peu visible et accessible au public. La commune est aussi traversée par de nombreux cours d'eau issus du plateau de l'Entre Deux Mer : le Cante-rane, le ruisseau des Prades et la Hondeyre. Enfin une myriade d'étangs issus de l'activité d'extraction du sable participent à la qualité paysagère de la commune. L'espace naturel d'Anglade et le lac Labrousse sont publics, les autres privés.

Sensibiliser à l'eau

Le plan de paysage vise à renforcer l'attention à l'eau comme ressource et comme élément sensible dans le paysage. Dans un premier temps, rendre l'eau plus visible et présente dans le quotidien des habitants. En aménageant des points d'observation ou en développant des hébergements insolites pour faciliter l'appropriation et sensibiliser à la fragilité ce patrimoine commun.

Il s'agit aussi d'éveiller petits et grands au fonctionnement du grand cycle de l'eau, mais aussi au parcours que l'eau emprunte du point de captage dans la rivière ou la nappe d'eau

souterraine jusqu'à son rejet dans le milieu naturel après usage par l'Homme.

Enfin, au regard du caractère inondable de la commune implantée dans le lit majeur de la Dordogne, il est important de faire vivre la mémoire des crues. En se souvenant des crues passées, en observant les variations de l'eau on peut mieux comprendre les causes et anticiper collectivement et individuellement les risques d'inondation.



Un réseau hydraulique complexe

Étangs, ruisseaux sinueux ou rectilignes, esteys et évidemment la Dordogne participent à la diversité des paysages de la commune, mais aussi à la qualité des trames verte et bleue. La gestion de réseaux hydrauliques repose sur EPIDOR pour la Dordogne, le Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre-Deux-Mers pour les cours d'eau de la commune et les Associations syndicales autorisées (ASA) pour l'entretien des fossés. L'infrastructure complexe de drainage des terres des palus manque aujourd'hui d'entretien et conduit à un recul de l'agriculture au

profit des boisements humides.

Une gestion paysagère

Le plan paysage vise à mettre en place une gestion paysagère de l'eau pour faciliter l'entente entre les acteurs. Au-delà de l'approche technique, il s'agit de prendre en compte les aspects esthétiques, environnementaux et sociaux des cours d'eau dans leur aménagement et leur entretien. Cette gestion paysagère s'appuie sur la mise en place d'une politique d'acquisition foncière partagée

entre la commune et le département au titre des ZPENS. Cette politique foncière pourra conduire à des aménagements pour améliorer les qualités écologiques et hydrauliques des cours d'eau.



Présente dans les palus en bord de Dordogne, l'eau est aussi un élément important du paysage urbain d'Izon. Les fossés le long des voies, les étangs, mais aussi les cours d'eau et les bois humides participent à la qualité du cadre de vie izonnais. En été, ces d'espaces humides tissent une trame qui rafraîchit la ville. En hiver, ces éléments orientent les eaux du plateau vers les palus. Lors de pluies intenses, les bois humides et les prairies jouent le rôle d'éponge ; ces espaces stockent l'eau puis la restituent progressivement dans les cours d'eau. Les fossés guident le flux de l'eau à travers les

espaces urbanisés, l'entretien et la complexité de ce maillage conduisent parfois à des inondations. L'eau est donc un élément positif dans le paysage, mais aussi une menace pour les espaces habités et les palus classés en zone rouge du PPRI.

Révéler et contrôler

Le plan de paysage vise à améliorer la résilience des espaces urbains face aux inondations amenées à s'accroître avec le changement climatique. Il s'agit d'augmenter la porosité des sols, d'améliorer

la gestion des fossés, mais aussi de révéler la présence de l'eau parfois peu visible. Il s'agit notamment de mettre en valeur les bois humides situés à proximité des espaces habités par des aménagements légers permettant la découverte de ce milieu. Il est aussi question d'accompagner les particuliers dans la gestion de l'eau dans leurs jardins.

OQP n°2



OQP N°2 Paysage vivant Conserver un paysage fertile



L'objectif de qualité paysagère

Un paysage agricole

Le patrimoine agricole et naturel fonde l'identité et la qualité des paysages Izonais. Comme en témoigne l'évolution des paysages de la commune, l'équilibre entre le "saltus" (sauvage) et "l'ager" (cultivé) change rapidement. Le plan paysage vise à maintenir ce capital parfois fragile (la présence de la vigne ou l'élevage par exemple) en l'accompagnant l'adaptation des exploitations aux changements climatiques ou en maintenant certaines formes agricoles à vocation pédagogique.

Un paysage nourricier

Au-delà des formes agricoles traditionnelles, les espaces verts de la commune offrent un potentiel important pour la production de ressources alimentaires. Le plan paysage

propose de développer une production et une consommation locale sur ces espaces dans une logique de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'intensification de la relation au paysage.

Un paysage urbain

Commune agricole hier, Izon est aujourd'hui une commune périurbaine marquée par les nouvelles constructions.

Sans conception globale, les nouvelles constructions peuvent représenter un facteur important de banalisation du paysage, d'obstacles à la circulation de la faune et d'imperméabilisant les sols. Le plan paysage vise à fournir des outils pour améliorer la qualité paysagère et écologique des espaces construits existants ou à venir.

Les sous-objectifs de qualité paysagère

- 1 **Un paysage agricole : Maintenir le caractère agricole des paysages**
- 2 **Un paysage nourricier : Créer des circuits courts et renforcer les ressources locales**
- 3 **Un paysage urbain : vivant et propice à la biodiversité**



Un contexte de déprise

Les paysages d'Izon sont marqués par une présence de la vigne en peau de léopard sur l'ensemble de la commune et de l'élevage concentré dans les palus et le long des cours d'eau. Depuis les années 60, Izon voit son territoire basculer de l'économie agricole à une économie présentielle. La population active dans le secteur agricole a progressivement diminué et à ce jour, on ne compte plus d'exploitant agricole sur la commune. Cette déprise agricole est amplifiée par la difficulté à maintenir le fonctionnement du réseau hydraulique des palus et le contexte de surproduction dans le vignoble

Bordelais.

Si une partie des outils utiles au maintien de l'agriculture dépasse l'échelle communale, le plan paysage vise à maintenir le caractère agricole des paysages de la commune. Il s'agit notamment de soutenir les viticulteurs et éleveurs dans un contexte économique et climatique difficile et de veiller à l'évolution de ces paysages.

Certains éléments de ces paysages, comme les arbres remarquables, participent indéniablement à la qualité paysagère de la commune et pourront être préservés réglementairement. D'autres formes

dans le paysage disparaîtront certainement sous l'effet de l'évolution du contexte économique. Il s'agira alors de préserver des traces significatives et d'inventer des espaces où la pédagogie et la mémoire de ces pratiques agricoles persistent.



Au-delà des formes agricoles traditionnelles, les espaces verts de la commune offrent un potentiel important pour la production de ressources alimentaires. La forte présence des potagers et des élevages amateurs avicoles, caprins et ovins témoigne du vif intérêt des habitants sur cette thématique. La commune s'est par ailleurs déjà engagée dans la mise en place de potager partager sur le site de Borgès et d'Izon terre de partage qui permettent créer du lien et des échanges de savoir autour de ces pratiques souvent pratiquées de manière individuelle.

Créer de nouvelles ressources

Le plan paysage propose d'amplifier la production et la consommation locale sur ces espaces dans une logique de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'intensification de la relation au paysage. Il s'agit notamment de planter plusieurs vergers et potagers participatifs sur la commune et d'intégrer la plantation de vergers et potager dans les nouveaux projets urbains. Les abords de voirie et pied de murs sont aussi ciblés pour développer des plantations ornementales, mais aussi des aromates, potagères ou des arbustes fruitiers permettant de cueillir le long des voies.



Commune agricole hier, Izon est devenue une commune périurbaine marquée par les nouvelles constructions. Les maisons individuelles et les zones d'activités ont transformé le paysage urbain. Les clôtures qui les délimitent ont créé des obstacles à la circulation de la faune, les fondations et voies d'accès ont imperméabilisé les sols et modifier le cycle de l'eau du bassin versant.

Créer des espaces urbains écologiques

Le plan paysage vise à fournir des outils pour améliorer la qualité paysagère et écologique des espaces construits existants ou à venir. La

perméabilisation des sols urbains est un objectif important pour infiltrer les eaux de pluie et lutter contre les inondations. Renforcer la présence de l'arbre participe à la qualité paysagère et écologique des espaces urbains. Sur la départementale, dans les cours d'école ou sur les espaces publics, l'arbre génère de l'ombre, abrite le piéton de la pluie, capte du Co2 rafraîchit en été et abrite la faune. Il s'agit aussi de faire évoluer nos habitudes de gestion. Remplacer les espaces tondus rarement fréquentés par des massifs de vivaces, mettre en place des massifs arbustifs sans taille pour diversifier les strates de plantation pour favoriser la circulation de la faune.

Accompagner les particuliers

Transformer les espaces publics est un acte visible et concret, mais insuffisant si les particuliers ne s'engagent pas également. Les espaces privés représentent une part importante de la surface communale. Une charte des jardins et un partenariat étroit avec le CAUE, permettront d'accompagner les habitants dans la gestion écologique et l'aménagement de leurs espaces extérieurs.

OQP n°3



OQP N°3_Paysage partagé *S'approprier les paysages*



L'objectif de qualité paysagère

Comme la plupart des communes périurbaines, Izon accueille beaucoup de nouveaux habitants qui ne connaissent pas toujours le territoire et ses qualités paysagères.

Créer un réseau de promenade

La première intention du plan de paysage est d'aménager progressivement un réseau de promenade permettant la découverte de la diversité des paysages de la commune. Ce réseau de découverte est complémentaire avec le déploiement des mobilités actives initié avec le schéma des mobilités actives réalisé par la commune.

Une commune vivante

Proche de Bordeaux et Libourne, la commune est habitée par de nombreux travailleurs pendulaires. Au-delà d'une ville dortoir Izon doit s'affirmer comme un espace de convivialité et de vie.

Les sous-objectifs de qualité paysagère

- 1 **Créer un réseau de promenades pour découvrir les paysages**
- 2 **Maintenir une commune vivante**





Izon accueille beaucoup de nouveaux habitants qui ne connaissent pas toujours ses qualités paysagères. Les chemins praticables à pied ne sont pas toujours propices aux mobilités actives et ne permettent pas la découverte de certains paysages comme la Dordogne visible uniquement au port d'Izon.

Créer un réseau de promenade

La première intention est d'aménager progressivement un réseau de promenades permettant la découverte des paysages de la

commune. Les passages le long des ruisseaux et en bord de Dordogne constituent des continuités paysagères agréables à parcourir au fil des saisons. La création de chemins repose sur une stratégie foncière partagée entre la commune, le département dans le cadre des zones de préemption pour espaces naturels sensibles et les particuliers (convention de passage).

Stimuler l'esprit de découverte

Une signalétique harmonisée permettra de comprendre les paysages traversés et de rendre

lisibles les aménités disponibles le long du parcours. L'accessibilité à tous, aux itinéraires et l'agrément (ombre et fraîcheur en été, praticable en été) est un facteur indispensable pour rendre les parcours attractifs. En complément, une programmation artistique (land art le long des itinéraires, balade contée...) et ludique (géocaching, parcours thématiques) et historique sera développée.



Proche de Bordeaux et Libourne, la commune est habitée par de nombreux travailleurs pendulaires. Au-delà d'une ville dortoir, Izon doit s'affirmer comme un espace de convivialité et de vie.

Créer des espaces de rencontre

La commune travaille en parallèle du plan paysage sur sa stratégie de revitalisation de centre-bourg, le plan paysage s'inscrit dans cette dynamique. Il s'agit notamment de renforcer l'identité et la convivialité des hameaux qui participent au vivre ensemble et au repérage. Les espaces publics dans ses hameaux accueillent souvent du stationnement

peu lisible qui peut être amélioré et faire place aux usages.

Donner à lire le patrimoine izonnais

Izon dispose aussi d'un patrimoine riche et parfois méconnu (bourdieux) ou peu lisible aujourd'hui (motte féodale du château d'Anglade) qui peut participer à la qualité paysagère de la commune. Une signalétique informative couplée à des actions de gestion peut rendre lisible ce patrimoine. Une randonnée d'accueil des nouveaux habitants permettra de présenter aux nouveaux habitants les différents paysages de la commune.

Faire participer les habitants à leur cadre de vie

Enfin, le plan paysage propose d'inciter les habitants à planter les pieds de façade ou les pieds de clôture. Il s'agit d'agrémenter les espaces publics par la plantation de vivaces ornementales, mais aussi de plantes comestibles.



03_Programme d'actions



Comment lire le plan d'action ?



Format d'une fiche action



Format d'une Action Déclic

Le projet de paysage présenté dans les prochaines pages reflète le travail collectif réalisé avec les élus, les habitants et les techniciens réunis lors des ateliers qui ont jalonné l'élaboration du plan de paysage. Cette démarche concertée a permis de constituer un projet de paysage hiérarchisé par 3 objectifs de qualité paysagère, 8 sous-objectifs et 42 actions. Afin d'obtenir le document le plus synthétique possible, les élus ont sélectionné trois degrés de développement des actions : les fiches actions, les actions déclics et les actions inscrites.

Les fiches actions

Les fiches actions présentent sur une page le contexte, les objectifs, le maître d'ouvrage, les acteurs partenaires, maître d'ouvrage et les outils réglementaires ou financiers mobilisables.

Les actions déclics

Les actions déclics ont été sélectionnées par les élus pour faire l'objet d'un travail approfondi de l'équipe et lors des ateliers participatifs. Ces actions déclics s'étendent sur plusieurs pages et sont illustrées par des collages et des plans d'intentions plus précis.

Les actions inscrites

Les actions inscrites ne sont pas détaillées dans le plan d'action dans un souci de synthèse. Elles sont cependant mentionnées dans le sommaire intégré au tableau de suivi du plan de paysage.

L'animation et le suivi du plan paysage

L'animation du plan paysage est essentielle pour que les actions se concrétisent et participe à l'amélioration de la qualité paysagère de la commune. En complément du plan d'action, un tableau de synthèse permet le suivi opérationnel des actions du plan de paysage.

N°	Titre de l'action	Contexte	Objectifs	Maître d'ouvrage	Acteurs	Outils réglementaires ou financiers	Suivi		Statut
							État de l'action	État de l'investissement	
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42

Tableau de suivi du plan paysage

OQP n°1



OQP N°1 Paysage de
l'eau *Renouer avec
l'eau*

Sous OQP 1.1 Renforcer le lien entre la population et l'eau 30

- ACTION 1.1.1 Sensibiliser au cycle de l'eau 31
- ACTION DÉCLIC 1.1.2 Valoriser les vues sur l'eau par la création d'observatoires 32
- ACTION 1.1.3 Retrouver la Dordogne, sensibiliser à la servitude de marche pied 35
- ACTION 1.1.4 Créer une mémoire de l'eau avec des repères de crues intuitifs et ludiques 36
- ACTION 1.1.5 Créer des refuges périurbains sur l'eau 37

Sous OQP 1.2 Améliorer les qualités paysagères et écologiques du réseau hydraulique 38

- ACTION 1.2.1 Mettre en place une gestion paysagère de la ripisylve des ruisseaux 39
- ACTION 1.2.2 Renforcer et coordonner les actions de gestion des niveaux d'eau 40
- ACTION 1.2.3 Identifier collectivement et résorber les points de dépôts sauvages 41
- ACTION 1.2.4 Préserver les mares et créer une charte de gestion des mares de tonne 42
- ACTION DÉCLIC 1.2.5 Renaturer les ruisseaux 43
- ACTION DÉCLIC 1.2.6 Préserver et valoriser les zones humides 46

Sous OQP 1.3 Révéler et contrôler l'eau en ville 47

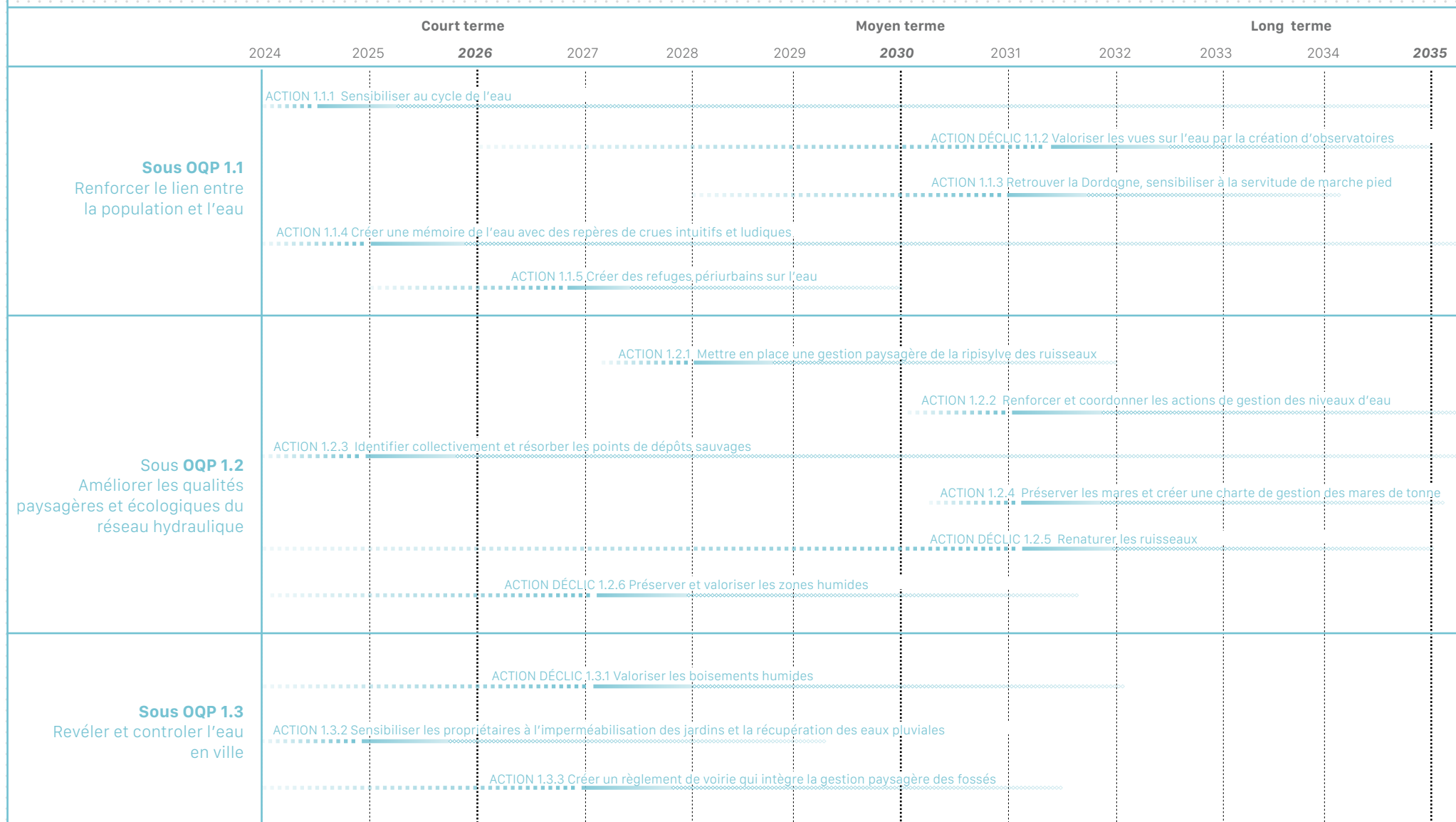
- ACTION DÉCLIC 1.3.1 Valoriser les boisements humides 48
- ACTION 1.3.2 Sensibiliser les propriétaires à l'imperméabilisation des jardins 51
- ACTION 1.3.3 Créer un règlement de voirie qui intègre la gestion paysagère des fossés 52

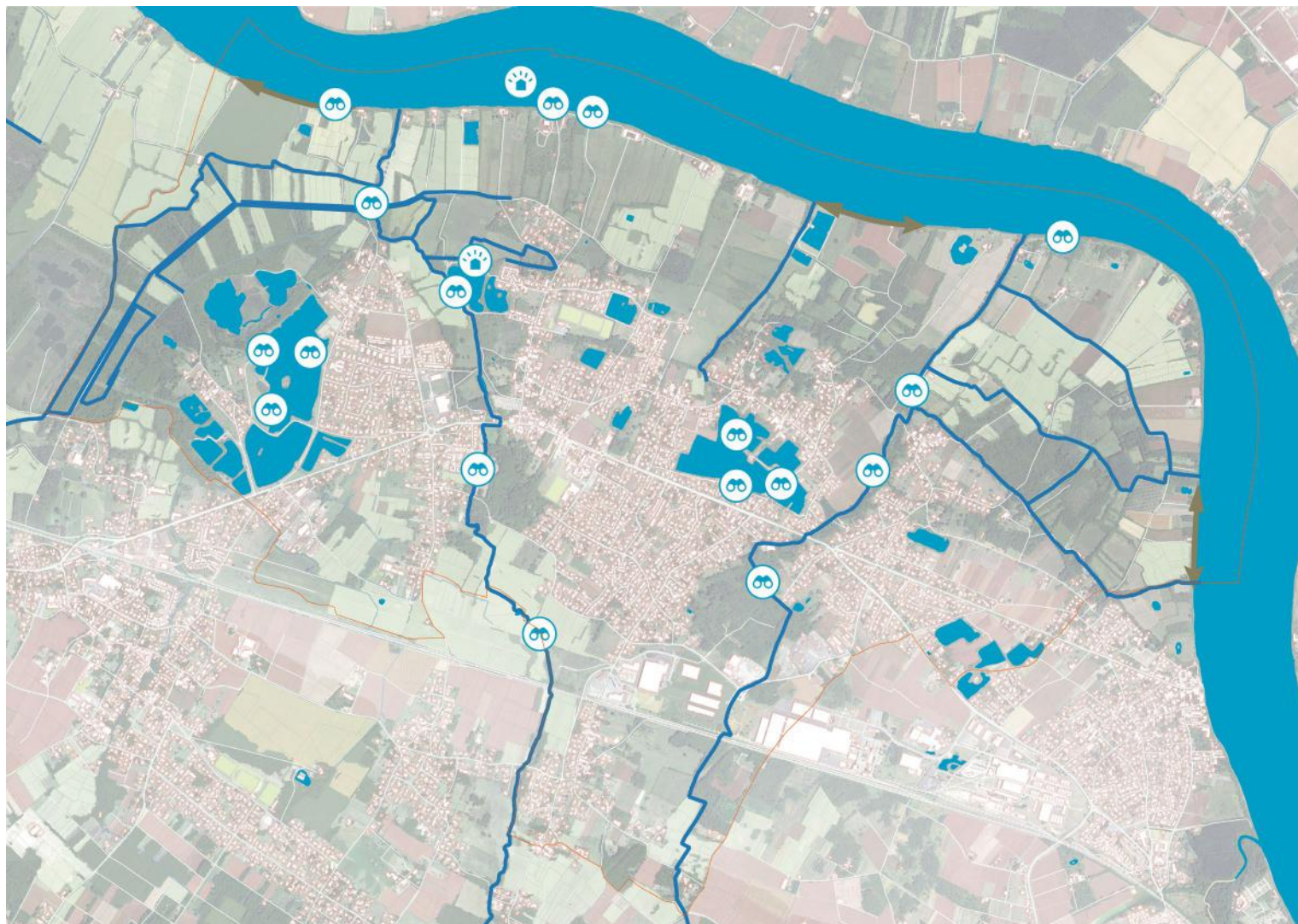
**OQP
N°1**

OQP N°1 Renouer avec l'eau

Priorisation des actions

Co-construction . Mise en place . Actualisation et suivi de l'action





- Sensibiliser au cycle de l'eau
- 👁️ Valoriser les vues sur l'eau par la création d'aires de pause
- ↔️ Retrouver la Dordogne, sensibiliser les propriétaire à la servitude de marche pied
- 🏠 Créer une mémoire de l'eau avec des repères de crues intuitifs et ludiques
- 🏠 Créer des refuges périurbains sur l'eau



Contexte

Ressource essentielle et menacée, l'eau est aussi un élément important dans le paysage Izonnais. Si l'eau est indispensable et participe à la qualité du paysage, elle représente aussi une menace puisque la moitié de la commune est située en zone inondable. L'eau se présente sous différentes séquences paysagères variées : étangs façonnés par l'Homme lors de l'extraction de gravier, ruisseaux sinueux ou rectilignes, canaux et évidemment la Dordogne.

Objectif

Cette action vise à renforcer l'attention à l'eau comme ressource et comme élément sensible dans le paysage. Il s'agit de mettre en place des actions de sensibilisation pour compléter les mesures de protection et de gestion des cours d'eau. Il s'agit de renforcer la signalisation et de développer une approche pédagogique des gestes à adopter. Et notamment par des aires terrestres éducatives qui visent la gestion d'un espace naturel par une classe ou une école et la création de contenus pédagogiques comme des podcasts sur la faune et la flore de la rivière.

Maîtrise d'ouvrage

Commune d'Izon

Acteurs

École, CAUE, Animateur Natura 2000, SMER CEN

Outils/ financement

Office français de la biodiversité : [Aires terrestres éducatives](#)



Table de pique-nique au bord du Loire à Durta



Ponton d'observation du Marais de l'Etournel

Contexte

Les bords de rivière sont des espaces de connexion à la nature qui participent à la qualité du cadre de vie Izonais. Cependant les cours d'eau sont peu accessibles et visibles dans le paysage. Les routes constituent aujourd'hui les seules possibilités pour observer les cours d'eau, mais le manque d'ouverture visuelle vers l'eau et d'aménagement limite l'attrait pour ces espaces.

Objectif

Cette action vise à encourager le développement ou le réaménagement d'espaces publics qualitatifs sur les bords de la Dordogne pour contribuer au cadre de vie des habitants et à l'identité des communes.

Il s'agit d'organiser de nouveaux usages et de développer la sociabilité au bord des rivières tout en valorisant les qualités environnementales et paysagères de la Dordogne.

Maîtrise d'ouvrage

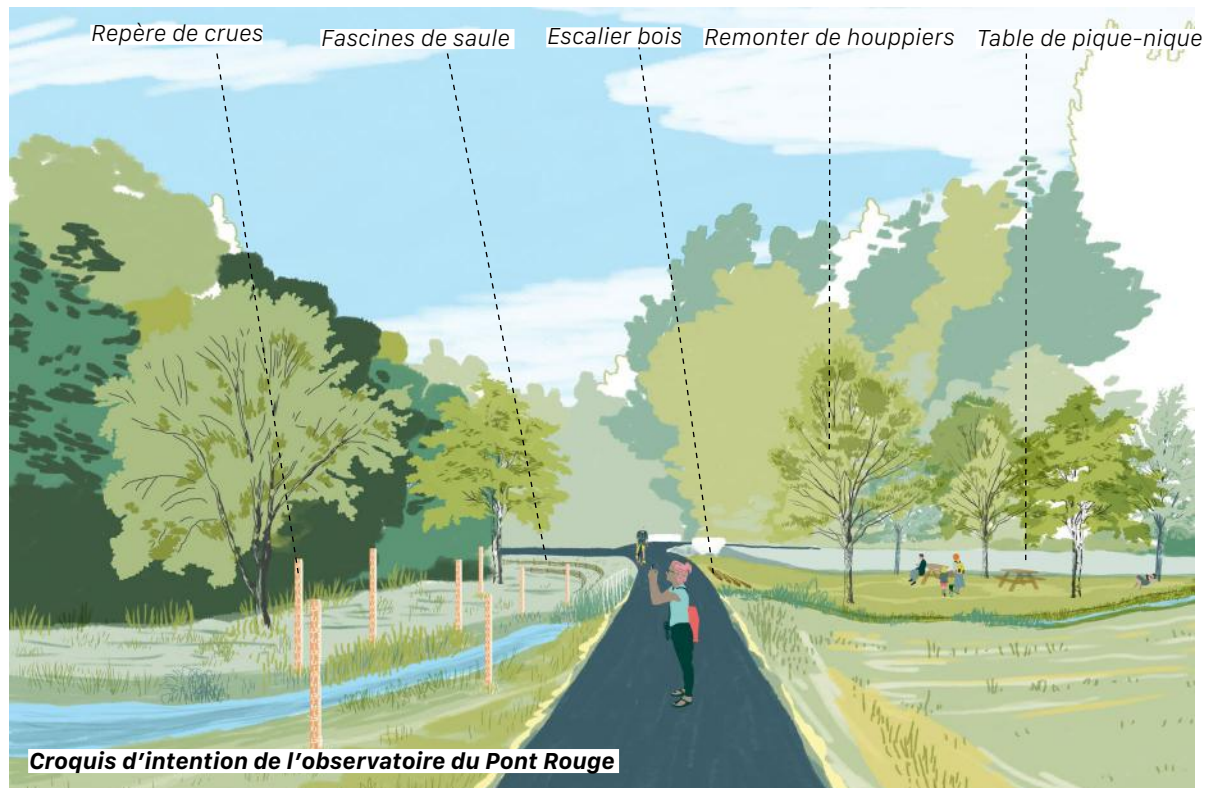
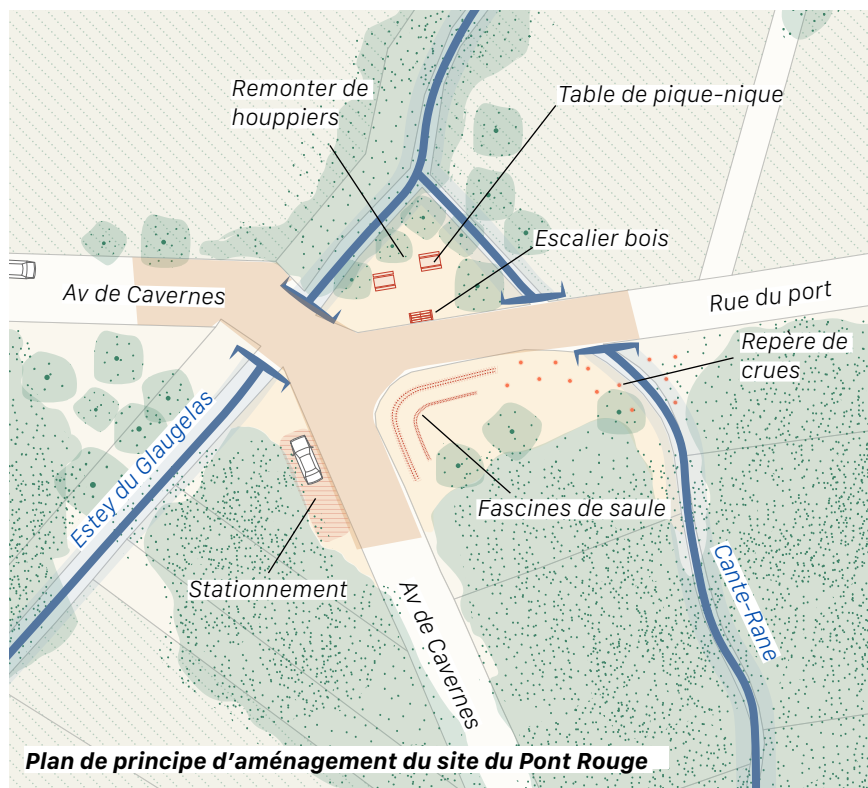
Commune d'Izon

Acteurs

Fédération de pêche, ASA, Riverains

Outils

[Region : appel à projets Zones humides](#)
[Region : appel à projets Accompagnement au Changement en faveur des Transitions Environnementales \(ACTE\)](#)



L'observatoire du pont rouge

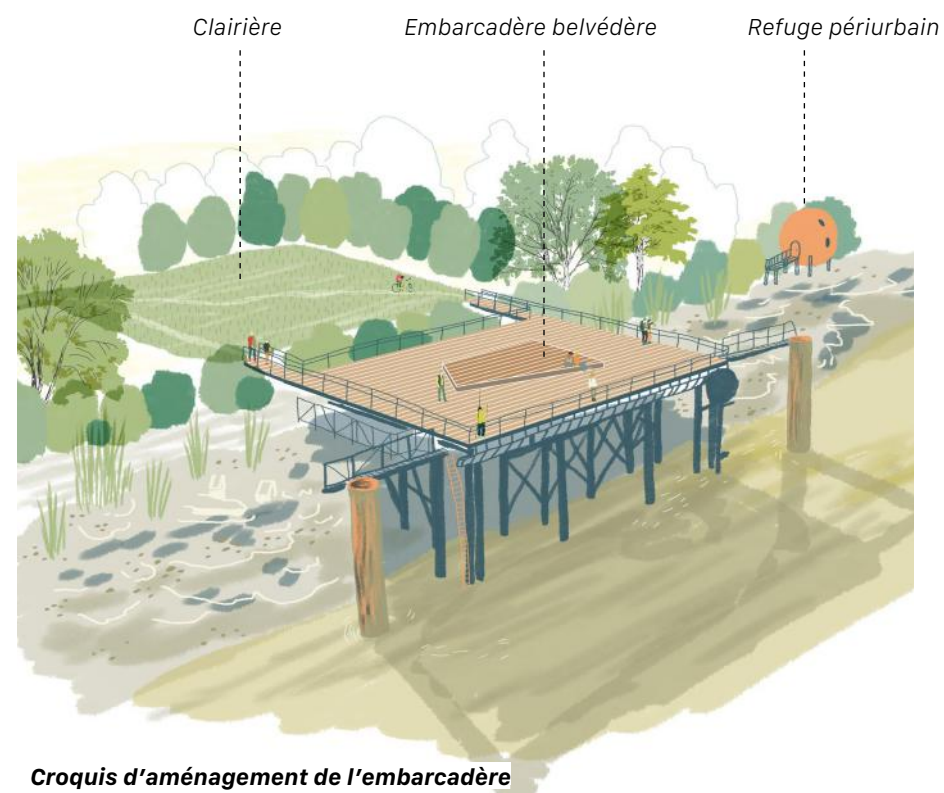
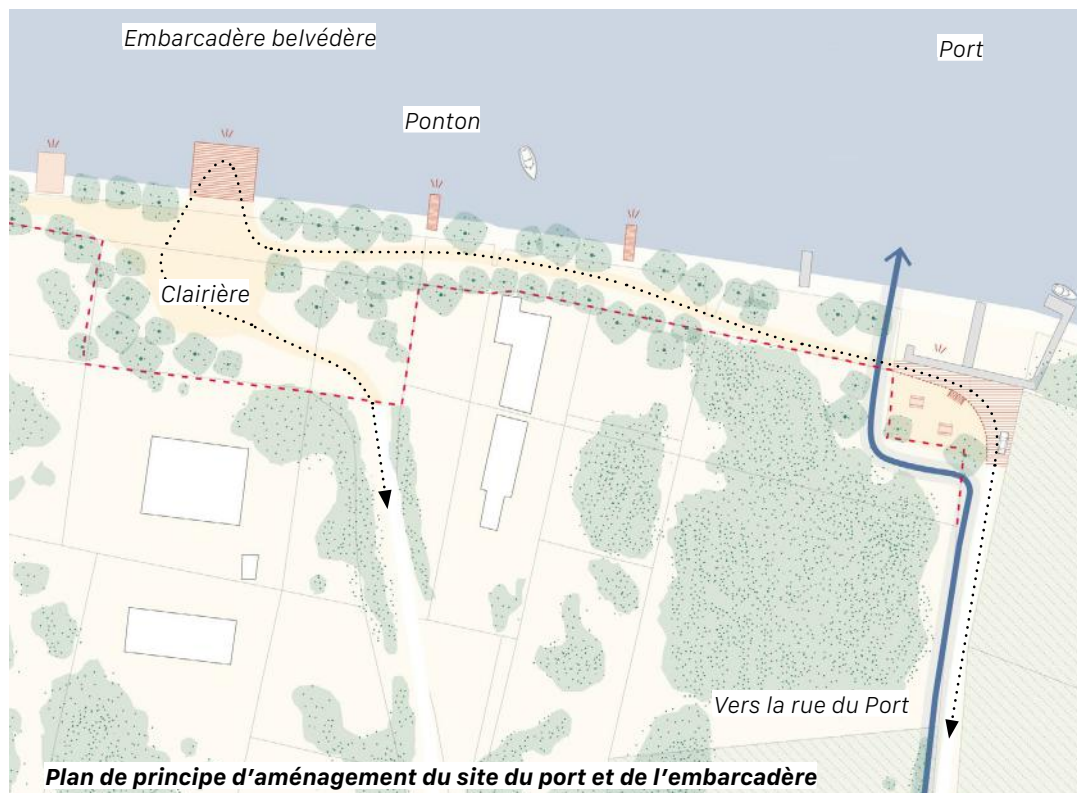
L'avenue de Cavernes et la rue du Port constituent les deux voies principales pour parcourir la Palus. Ces voies fréquentées par beaucoup de promeneurs franchissent deux ponts, et sont jugées comme dangereuses par les habitants.

L'observatoire du Pont Rouge permet de valoriser la confluence entre l'Estey de Glaugelas et le Cante-Rane. L'observatoire vise à valoriser ce point singulier du réseau hydraulique de la commune, mais aussi à sécuriser les voies et faire ralentir les automobilistes dans ce secteur fréquenté par les piétons et les cyclistes.

Une résine de couleur claire, contraste avec la voirie et fait ralentir. Des repères de crues interpellent l'automobiliste comme le passant sur les variations du Cante-Rane. Des fascines de saules renforcent le caractère humide et intègrent la voirie à l'espace.

Le dense bosquet qui masque aujourd'hui la confluence est ouvert par un traitement sélectif de la strate basse et la remontée des houppiers. Un escalier en bois rend accessible le sous-bois. Des tables de pique-nique permettent de profiter du site et créer une pause sur la promenade des palus (cf action 3.1.2).



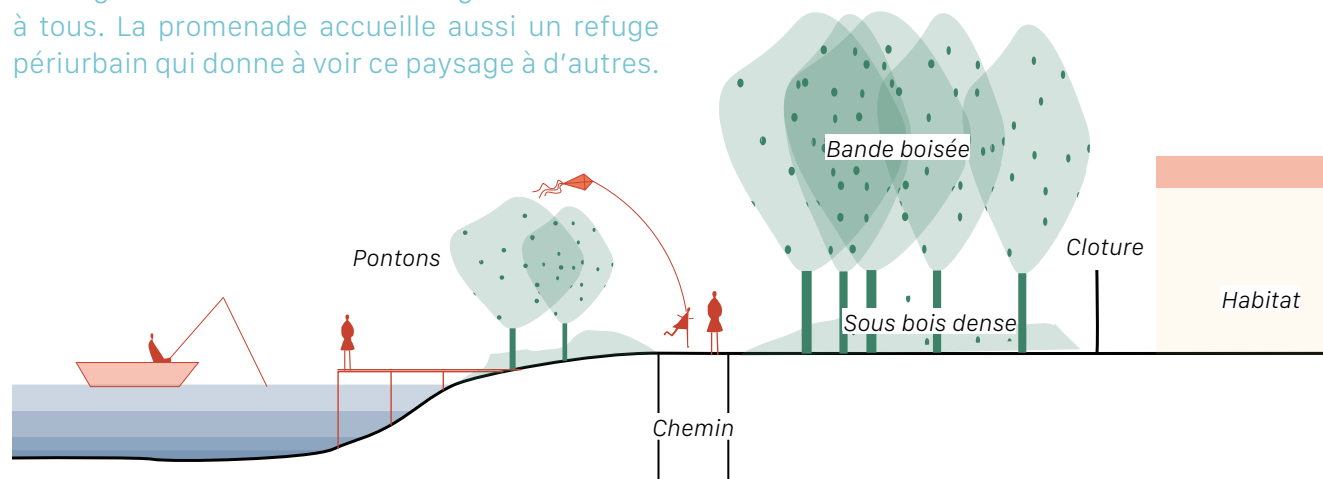


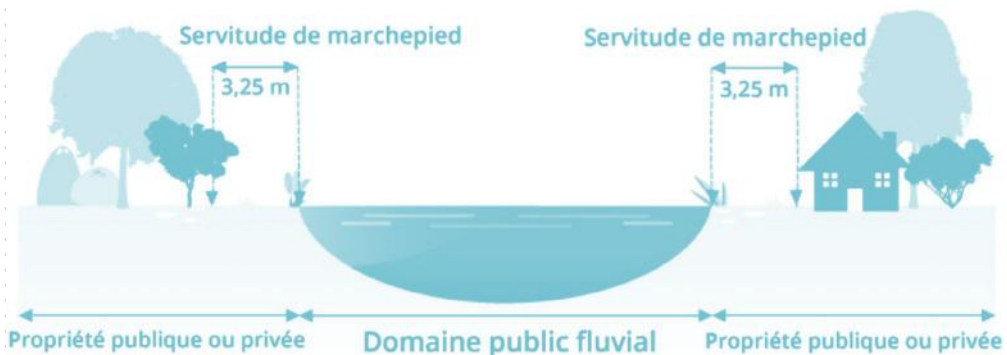
L'observatoire de l'embarcadère

Le port d'Izon est aujourd'hui le seul espace public qui permet de contempler la Dordogne. Le plan paysage propose de conventionner ou de racheter les parcelles non bâties en bord de Dordogne afin de créer une boucle promenade en bord de Dordogne entre le port et l'ancien embarcadère, propriété du département de Gironde.

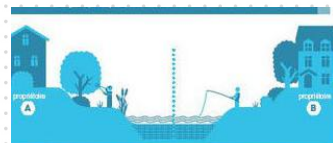
L'aménagement de la promenade est conçu de manière à respecter les contraintes d'aménagement en secteur rouge du PPRI, jalonné par des pontons permettant la pêche et l'observation. L'embarcadère est réhabilité

en large belvédère sur la Dordogne accessible à tous. La promenade accueille aussi un refuge périurbain qui donne à voir ce paysage à d'autres.





Coupe de principe de la servitude de marche pied



Droit de propriété (Art. L215-2 du Code de l'Environnement) : Le propriétaire riverain d'un cours d'eau possède la moitié du lit mineur.

Droit de pêche (Art. L435 - 4 du Code de l'Environnement) : Les propriétaires riverains peuvent bénéficier, chacun de leur côté, le droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau, sous réserve de droits contraires. Le contrôle de l'exercice de la pêche s'effectue cependant par la Police de la Pêche (ONEMA ou associations agréées AAPPMA).

Devoir d'entretien régulier (Art. L215-14 du Code de l'Environnement) : Le propriétaire riverain doit veiller à l'enlèvement des embâcles et débris imposants, l'ajutage raisonné de la végétation, la préservation de l'écoulement naturel des eaux et du transport solide, la participation à l'atteinte du bon état écologique du milieu aquatique.

Le propriétaire peut s'acquitter seul de ces tâches ou se regrouper en association avec d'autres propriétaires riverains.

! Les collectivités (syndicats mixtes de rivière, Communes ou Intercommunalités) peuvent prescrire ou exécuter les travaux présentant un caractère d'urgence. Le propriétaire doit alors régler le montant des travaux engagés. Les collectivités peuvent également se substituer à l'action des propriétaires, lorsque collectif est l'intérêt général ou hors de portée du riverain (loi sur l'eau du 3 janvier 1992). Le propriétaire doit alors régler



1 Les coupes à blanc sont à bannir : les arbres de haut de berge assurent une bonne stabilité de la rive. Les coupes à blanc favorisent les risques d'érosion et l'implantation d'espèces exotiques envahissantes.

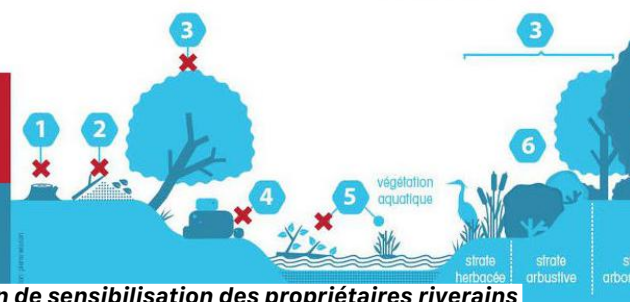
2 Vos déchets verts ou gravats en bord de cours d'eau peuvent s'accumuler dans le cours d'eau lors des moyennes et hautes eaux et recharger les embâcles existants situés en aval ou en créer de nouveaux. Cela provoque également un étouffement de la végétation et favoriser le développement d'espèces indésirables telles que les ronces, les orties et les plantes invasives. Des instabilités de berge et des pollutions chimiques par fermentation peuvent aussi apparaître. Des filières adaptées existent en déchèterie pour ces déchets.

3 Réaliser des coupes sélectives des arbres : il est nécessaire de couper les grands arbres à bois dur poussant en pente sur la berge ou menaçant de tomber avant qu'ils ne se transforment en embâcles et provoquent un effondrement de la berge. Les souches sont à préserver; elles participent au bon maintien de la berge et à la biodiversité.

4 Éviter les protections de fortune : une protection non conventionnelle peut générer une rupture soudaine et augmenter significativement les dégâts sur les terres riveraines du cours d'eau par aggraviation de l'écoulement. De plus ceci artificialise le milieu naturel enieux importants (routes, maisons, etc.) nécessitent un entretien de la berge, il convient de favoriser des techniques naturellement adaptées et plus pérennes sur le long terme.

5 Retirer les embâcles et débris de grande taille : certains embâcles peuvent perturber les écoulements sous les ponts, augmentant le risque d'inondation. Les embâcles peuvent également provoquer des dysfonctionnements sur les ouvrages hydrauliques présents au fil d'eau (passées à poissons, seuils, etc.). Les plus petits débris peuvent être conservés pour favoriser la biodiversité.

6 La végétation de rive constitue une véritable zone d'habitat écologique : elle met la filtration naturelle des polluants dans la zone des zones d'ombrage autour du cours d'eau, rafraîchit ainsi la température de l'eau en été. Cette zone tampon est essentielle aux cours d'eau.



Exemple de communication de sensibilisation des propriétaires riverains

Contexte

La Dordogne large de 535m en est la manifestation majeure de l'eau sur la commune. Ce fleuve fut un lieu intense de batellerie attesté à Izon depuis l'époque gallo-romaine. La Dordogne n'est cependant aujourd'hui plus très visible, ses rives étant souvent privées et peu accessibles au public. Contrairement aux autres cours d'eau de la commune qui relève du domaine privé (les riverains sont propriétaires jusqu'au milieu du cours d'eau), la Dordogne est un cours d'eau domanial où s'applique la servitude

de marche pied. Au regard de la proximité des Bourdieux aux rives, la servitude est peu appliquée et les propriétaires clôturent les berges.

Objectif

Cette action vise à sensibiliser les propriétaires riverains de la Dordogne à la servitude de marche pied avec la création d'outils de communication. Il s'agira par la suite d'aménager des chemins piétonniers le long de la rivière lorsque la configuration des berges le permet en prenant en compte les exigences du PPRI.

Maîtrise d'ouvrage

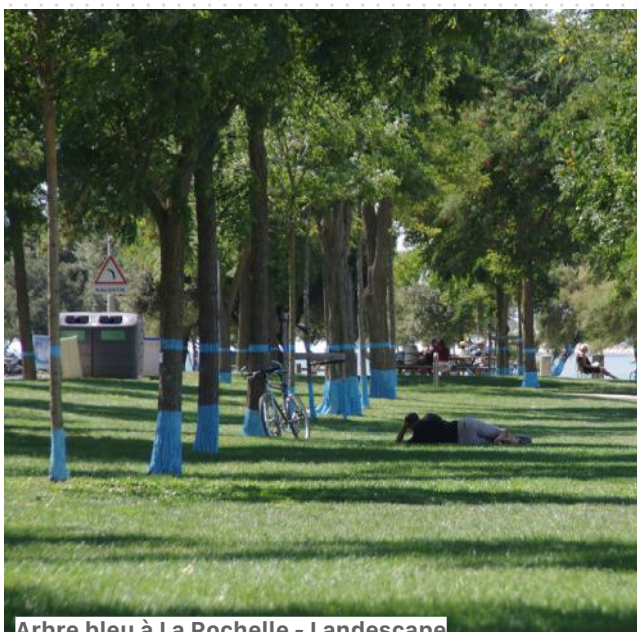
EPIDOR

Acteurs

Commune d'Izon, Fédération de pêche, Riverains

Outils

Article L2131-2 du CGPPP
Servitude de marche pied



Arbre bleu à La Rochelle - Landscape



Amplitude_ Scène en crue



Boulier à crue_ Scène en crue



La Cale de l'Abreuvoir, Mont-de-Marsan

Contexte

La commune d'Izon est intégrée au Territoires à risque d'inondations important (TRI) de Libourne au regard des aléas conjugués de submersion marine et débordement de la Dordogne. De plus, le Cante-Rane et le ruisseau des Prades montent rapidement en charge et entraînent des inondations soudaines. L'entretien de la mémoire du risque est un enjeu majeur, car sans mémoire, il n'existe ni prévision ni prévention. Chaque habitant doit garder conscience de sa propre vulnérabilité face aux risques et doit pouvoir l'évaluer pour la minimiser.

Objectif

Cette action vise à mettre en place des opérations de sensibilisation pour développer une prise de conscience de la vulnérabilité des biens et des habitants de la commune. Cette culture du risque se renforce lorsque le public est interpellé et comprend la dynamique du cours d'eau. Habituellement, les repères de crue sont discrets, une pastille colorée sur du bâti ou une échelle de mesure sur un pont souvent oublié du plus grand nombre. L'action vise à rendre ces repères de crue plus interpellant et ludiques voir artistiques. Il s'agit ici d'en faire des éléments visibles de loin, dans le paysage.

Maîtrise d'ouvrage

CALI (Gemapi)

Acteurs

Commune d'Izon, école

Outils - Financements

Agence de l'eau, DRAC

[Region : appel à projet Accompagnement au Changement en faveur des Transitions Environnementales \(ACTE\)](#)



Voyage à Nantes_Villa cheminée



Refuges périurbains_Bruit du frigo



Fenêtre sur le paysage_Derrière le hublot

Contexte

L'omniprésence de l'eau est une spécificité des paysages izonnais. Malgré sa position stratégique entre Bordeaux et Libourne et ses qualités paysagères, la commune est peu attractive touristiquement. L'image d'une commune périurbaine dortoir prédomine et masque la qualité l'expérience paysagère à vivre à Izon. Un acteur privé, le wakepark Izon cherche à développer de l'hébergement touristique, mais doit être accompagné pour s'assurer que les aménagements seront cohérents avec la qualité du site.

Objectif

Cette action vise à révéler et dépasser l'image homogène du paysage périurbain et révéler les spécificités des paysages Izonnais. Cette action fait échos au programme Refuge périurbain porté par Bordeaux Métropole bien que la commune Izon ne participe pas à cet EPCI. Il s'agit ici de fédérer des acteurs d'horizons différents (écologiques et touristiques) et créer des refuges qui favorisent la sensibilisation à l'eau. Ces refuges insolites où ou y passer la nuit proposent aux habitants, marcheurs de (re)découvrir les paysages izonnais sous l'angle d'une expérience paysagère et artistique au bord de l'eau.

Maîtrise d'ouvrage

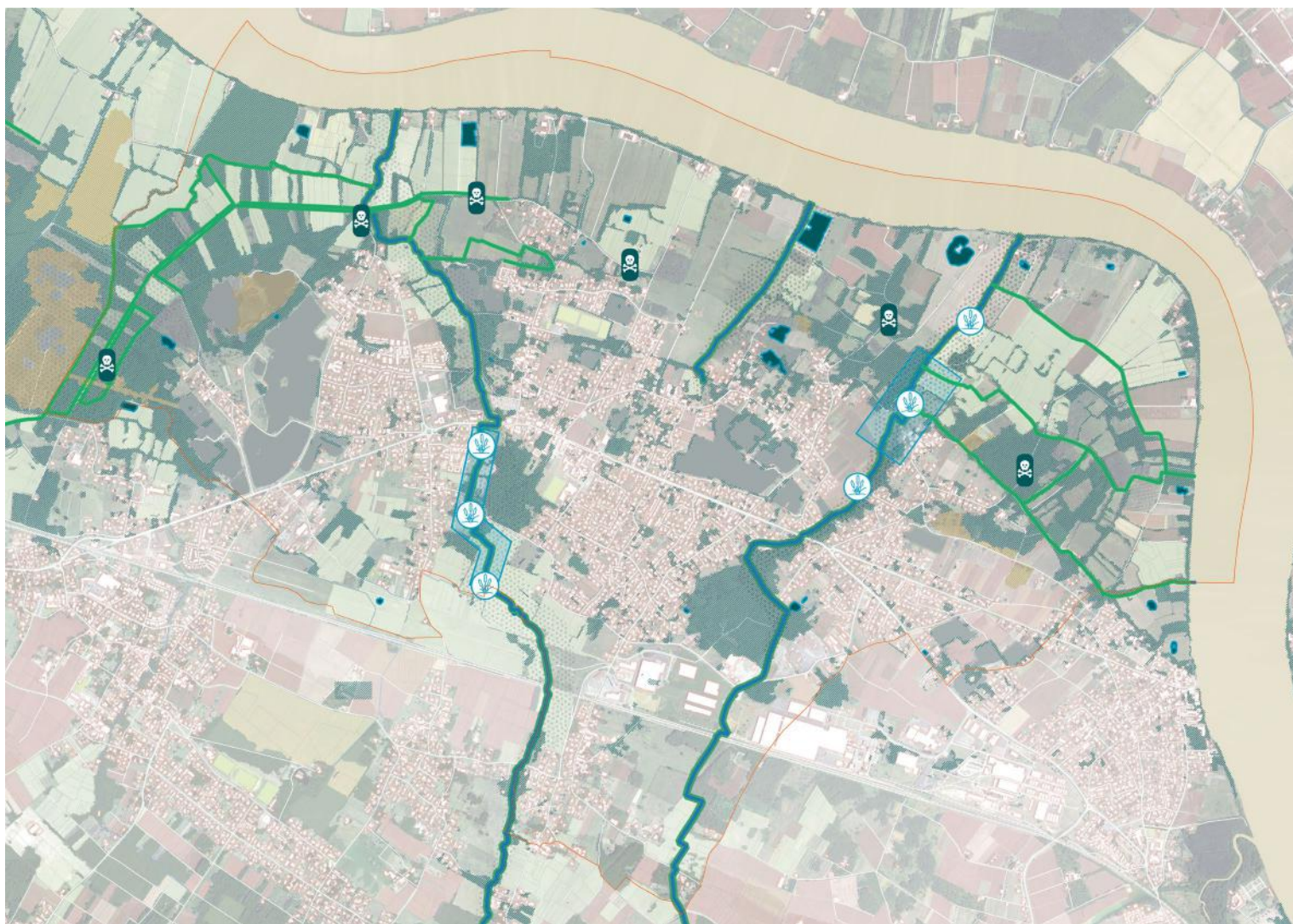
Commune d'Izon, Wakepark


Acteurs


Outils

PPRI d'Izon

[Les refuges périurbains](#)




 Mettre en place une gestion paysagère de la ripisylve des ruisseaux et préserver les bois humides

 Renforcer et coordonner les actions d'entretiens des esteys et ouvrages de gestion des niveaux d'eau

 Identifier collectivement et résorber les points de dépôts sauvages

 Créer une charte de gestion des mares de tonne

 Préserver les zones humides et créer des espaces de nature permettant les fluctuations des ruisseaux

 Repérer et reméandrer des tronçons de ruisseau pour améliorer ses qualités écologiques

ACTION 1.2.1 Mettre en place une gestion paysagère de la ripisylve des ruisseaux

CONNECTIVITE PAYSAGERE

QUELS SONT LES OBJECTIFS A ATTEINDRE ?

► **Obtenir une connexion de la ripisylve avec les éléments écopaysagés***



• ripisylve éloignée de 50 à 100 mètres d'un autre élément écopaysager



• ripisylve éloignée de moins de 50 mètres d'un autre élément écopaysager



• ripisylve accolée à un autre élément écopaysager

► **Obtenir une ripisylve non déconnectée de son réseau écologique par des infrastructures de transport****



• ripisylve déconnectée du réseau écologique par une grosse route ou plusieurs petites routes

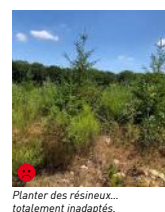
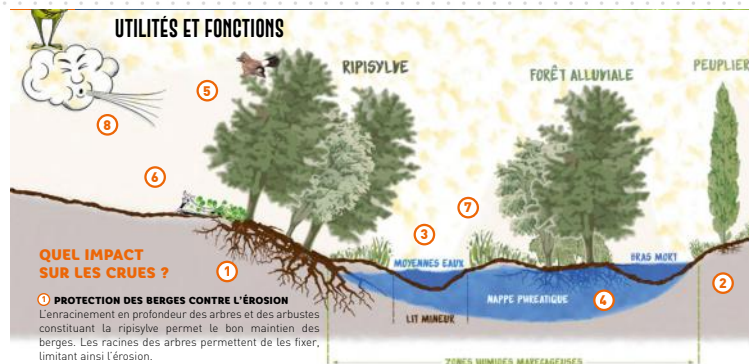


• ripisylve déconnectée du réseau écologique par une petite route



• aucune rupture de connexion

Guide de préservation des ripisylves_INRAE_CNPF_FNE



6 • FORÊTS ALLUVIALES ET RIPISYLVES
LES BONNES PRATIQUES



Guide pratique pour la gestion durable des ripisylves et des forêts alluviales_CNPF.CG89

Contexte

Les ripisylves sont l'ensemble des formations végétales présentes sur les rives des cours d'eau. Elles offrent un habitat écologique spécifique et forment des corridors biologiques importants. Cependant sur les cours d'eau non domaniaux, les riverains sont chargés de la gestion des berges et manquent parfois d'information sur ce milieu et de ménagement à son égard. Le Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre-Deux-Mers (SMER-E2M) créée en 2017 à pour objet la gestion des rivières et leurs ripisylves. Le SMER-E2M travaille sur l'élaboration de plans pluriannuels de gestion (PPG) sur chaque bassin versant.

Objectif

L'objet de cette action est d'éviter l'approche exclusivement technique de l'entretien des rivières, mais vise plutôt à développer une approche paysagère globale. La gestion paysagère vise à équilibrer le renouvellement de la ripisylve, la gestion de l'érosion ou, mais également le maintien de la transparence de certaines vues vers le cours d'eau, le développement de certains usages ou encore la connexion des ripisylves avec d'autres éléments du paysage (forêt, haies...). Il s'agit aussi de partager cette approche avec les riverains afin qu'ils participent à une gestion positive de ce milieu fragile.

Maîtrise d'ouvrage

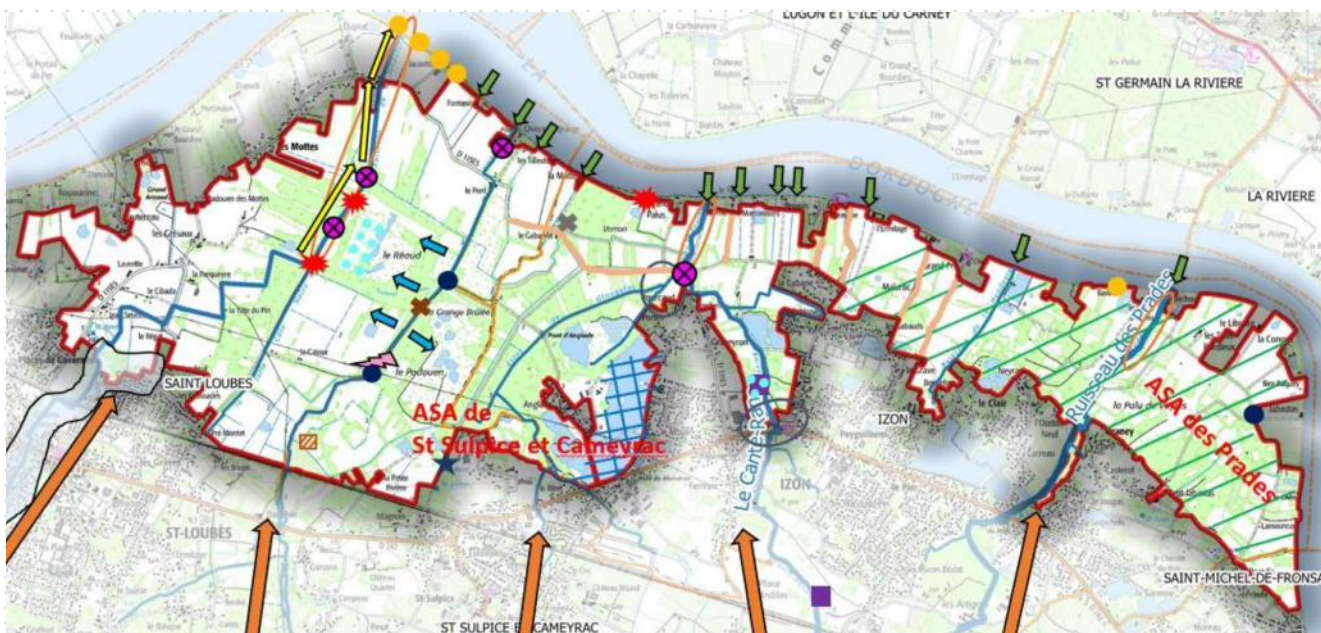
SMER, EPIDOR

Acteurs

Commune d'Izon, Riverains, CPIE, CEN, Fédération de pêche, Fédération de Chasse, ONF

Outil

Déclaration d'intérêt général (DIG)
Classement en EBC des ripisylves
Guide du propriétaire riverains
Region : appel à projets Zones humides



Marais de Montferrand

Contexte

Les palus sont d'anciens marais fluvio-maritime qui bordent les fleuves en amont de l'estuaire. L'aménagement des palus depuis le Moyen-Âge repose sur la création d'un réseau de drainage pour l'assèchement de ces terres humides. Ce réseau complexe, dont la logique nous échappe aujourd'hui, est source de tension entre plusieurs acteurs qui influent sur l'infrastructure pour permettre leurs activités (principalement la chasse, l'élevage, la pêche et la gestion d'espaces naturels). Une concertation a été réalisée entre à l'échelle du site Natura 2000 des Palus de St Loubès et d'Izon pour identifier avec ces acteurs

les problématiques liées à cette infrastructure hydraulique.

Objectif

Cette action vise à poursuivre le dialogue et des échanges entre les acteurs liés à l'eau dans les palus. Il s'agit de dégager des actions précises et de coordonner les actions et financement. Cette commission visera également à organiser des visites pour comprendre le fonctionnement d'autres sites aux problématiques similaires (le marais de Montferrand par exemple) et plus largement de faire connaître ce patrimoine hydraulique méconnu au plus grand nombre.

Maîtrise d'ouvrage

SMER, ASA

Acteurs

Commune d'Izon, Propriétaires et agriculteurs, Acteurs de la chasse, EPCI (GEMAPI), DDTM 33, ASA.

Outil

Region : appel à projets Accompagnement au Changement en faveur des Transitions Environnementales (ACTE)



Brigade de propreté-Metz

Un problème sur le domaine public ?
→ signalez-le via l'application 

Signalement



Maelis c'est aussi :
des démarches en ligne,
des publications,
des infos pratiques...

Disponible gratuitement sur
 Google play
  App Store
 maelis.info

Application de signalement des dépôts



Stop trottoirs de sensibilisation

Contexte

La qualité paysagère de la commune est ponctuellement entachée par des «points de dépôts sauvages» notamment dans les Palus. La détection et l'enlèvement des déchets sont des sujets importants qui relèvent des maires porteurs de la compétence de la police pour lutter contre les dépôts illégaux. De plus, les coûts d'enlèvement ou de confinement des déchets sont souvent importants pour ceux qui subissent les dépôts illégaux de déchets : pouvoirs publics, gestionnaires d'espaces naturels, mais également agriculteurs ou plus généralement propriétaires terriens.

Objectif

Cette action vise la mise en place d'outils de sensibilisation et d'identification des points de dépôts sauvages utilisables par les différents acteurs du territoire (usagers, habitants, associations, services techniques ...). Des outils comme une plateforme collaborative permettent de faciliter le signalement et la localisation des dépôts. Une brigade de propreté communale pourra être constituée pour sensibiliser la population et verbaliser.

Maîtrise d'ouvrage

Commune d'Izon

Acteurs

SMICVAL, Exploitants agricoles, ONF, école, Police Municipale, association de randonnée

Outil

L. 541-3 du code de l'environnement sur l'élimination des dépôts sauvages par le maire
[Guide relatif à lutte contre les abandons et dépôts illégaux de déchets](#)



Chantier participatif d'entretien des mares Bannay (Cher)

ENTRETIEN SA MARE

Conseils de gestion pour préserver une mare après restauration

LE PROJET D'INVENTAIRE ET DE RESTAURATION DES MARES

Qui ?
La Fédération des Chasseurs du Gers et ses partenaires.

Méthodologie ?

- Recensement des mares
- Diagnostic et priorisation
- Restauration

Pourquoi entretenir sa mare ?
La mare est un milieu vivant qui évolue sitôt les travaux réalisés. Gardez toutefois à l'esprit que chaque mare est unique, de nombreux facteurs peuvent expliquer des réactions différentes à des actions similaires ! Ces travaux de restauration, de génie écologique et végétal, bien que nécessaires sont une perturbation pour le milieu. C'est pourquoi, mieux vaut effectuer un entretien régulier afin d'éviter de lourds travaux qui risqueraient de rompre l'équilibre de la mare. Voici quelques conseils ...

Plaquette de conseil pour l'entretien des mares de la Fédération régionale des Chasseurs d'Occitanie

L'EUTROPHISATION
C'est l'augmentation de la richesse nutritive du milieu qui provoque un surdéveloppement d'algues et de plantes aquatiques. Pendant la nuit, ces végétaux utilisent l'oxygène dissous, ce qui appauvrit les autres espèces de la mare.

A COURT TERME ...
Laissez le temps à l'équilibre de se reformer
Le temps de régénération d'une mare est très variable. Il peut prendre de quelques mois à plusieurs années. La première chose à faire est donc de **surveiller régulièrement la mare** pour repérer les changements et voir leur évolution (apparition d'espèces, eutrophisation...). Ces informations permettront de savoir comment réagir.

Surveiller les espèces opportunistes
Pourquoi ? Les lentilles d'eau, algues filamenteuses, prêles et autres plantes opportunistes sont naturellement présentes sur la plupart des mares. Elles risquent de profiter de la perturbation occasionnée par les travaux pour se multiplier temporairement. In temps qu'un équilibre naturel se crée.
Comment ? Pas d'intervention systématique : seulement si ces espèces ont un recouvrement quasi-total et persistent des berges ou de la surface de l'eau, tout au long de l'année. **Chaque espèce doit être gérée séparément** : "soilage" régulier de la surface de l'eau à l'aide d'une épongeuse ou d'un râteau pour les lentilles d'eau et les algues filamenteuses, coupe ou déracinement pour les prêles.
En cas de développement persistant à long terme, prenez conseil avec un technicien (voir contacts, page 4).

A MOYEN ET LONG TERME...
Limiter l'embroussaillage des berges
Pourquoi ? Les ronces et arbustes coupent la lumière du soleil nécessaire à la vie de la mare, et contribuent au comblement par les chutes de feuilles. Les racines risquent aussi de percer la couche étanche d'argile du fond.
Comment ? Débroussailler les ronces et arbustes des environs immédiats. Laisser de l'ombre sur 30% de la surface de l'eau pour limiter les réchauffements en été. Ne pas couper les plantes aquatiques de berge.

Limiter le développement des roseaux
Pourquoi ? Les "roseaux" (phragmites, massettes, joncs, laïches, iris...) plantes phare de la mare, sont une aubaine pour la biodiversité car ils servent de refuge et de nourriture aux animaux aquatiques.
Comment ? Il convient d'attendre de les contrôler lorsqu'ils deviennent trop envahissants.
Comment ? La coupe de la partie émergée d'une partie des plants (appelée faucardage) en automne peut limiter leur avancée et les confiner sur une partie de la mare.

Garder une bonne qualité d'eau
Pourquoi ? Les mares alimentées par eaux de ruissellements recueillent beaucoup de pollutions (phosphate, azote, métaux lourds...) pouvant décimer certaines espèces au cœur des chaînes alimentaires.
Comment ? Ne pas utiliser de produit chimique dans et autour de la mare. Les autres méthodes d'action dépendent de l'origine de la pollution : filat qui recueille les feuilles mortes, tranchée de contournement d'eaux polluées, bande enherbée de protection. Chaque cas doit être vu séparément.

Le curage, rare mais nécessaire
Pourquoi ? Chaque mare est vouée à se combler naturellement par la vase. Les feuilles mortes et la terre des eaux de ruissellement. L'entretien de ce milieu passe donc obligatoirement par des curages réguliers.
Comment ? Curer le fond tous les 5 à 10 ans (voire plus), de façon manuelle ou mécanique sans dépasser les 2/3 de la surface de la mare. **Attention à ne pas percer la couche imperméable d'argile !** Prenez conseil !

NE PAS INTRODUIRE D'ANIMAUX OU DE VÉGÉTAUX DANS LA MARE !
végétaux et caribis effectués lors des créations de mares. Ici, une partie des

Contexte

Izon dispose de plusieurs mares qui complètent la trame bleue de la commune. Les mares (dépression naturelle, abreuvoir pour le bétail ou mares de chasse) constituent des milieux humides d'intérêt pour la faune et la flore. Les mares de chasse à la tonne se sont particulièrement développées dans les palus au début des années 2000 et s'inscrivent désormais dans le paysage.

Objectif

Cette action vise à maintenir les mares en les identifiant dans les documents d'urbanisme. Il s'agit aussi d'améliorer la qualité paysagère et écologique des mares de tonne. Il s'agit notamment d'accompagner les propriétaires dans la gestion de leurs mares par la création d'une charte de bonne pratique. Enfin, l'action concrète peut se développer par l'organisation de chantiers participatifs afin de faciliter l'entretien des mares et permettre au Izonnais de comprendre le rôle de ces retenues.

Maîtrise d'ouvrage

Propriétaire

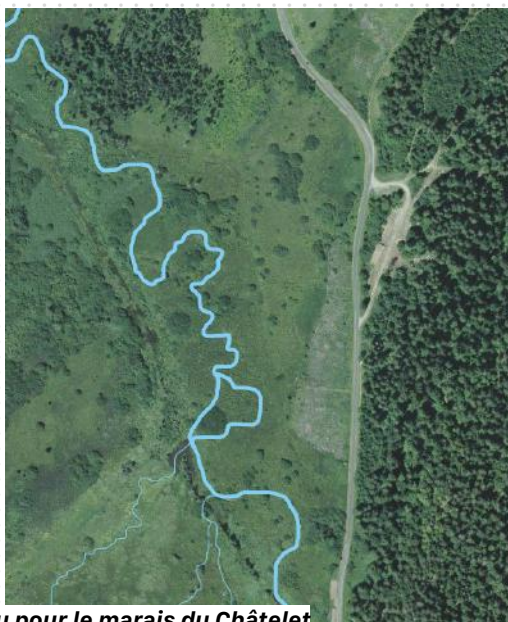
Acteurs

Fédération de chasse

Outil

Zone NZH - PLU

Region : appel à projets Zones humides



Reméandrage de la Lemme, un renouveau pour le marais du Châtelet

Renaturation de l'Aire (Suisse) Atelier Descombes Rampini et Superpositions

Contexte

La commune est traversée par deux ruisseaux, le Cante-Rane et les Prades. Ces derniers sillonnent le plateau viticole, traversent l'unité paysagère urbaine et les palus jusqu'à la Dordogne. Ces cours d'eau ont été recalibrés par l'homme au fil des siècles, notamment lors du remembrement. Ces rectifications ont profondément transformé le régime hydraulique et l'équilibre écologique du cours d'eau. De par l'urbanisation le bassin versant s'imperméabilise, les ruisseaux montent rapidement en charge et des inondations soudaines menacent la population.

Objectif

Cette action vise à renaturer les ruisseaux de la commune afin de renforcer leurs qualités écologiques. Cette renaturation comprend premièrement le reméandrage du cours d'eau. Le reméandrage consiste à redonner au cours d'eau une morphologie sinueuse et à adoucir le profil des berges afin de faciliter l'implantation d'une ripisylve qui fixe les berges. Deuxièmement, la renaturation vise à maintenir ou créer des espaces d'expansion des crues pour limiter l'impact des inondations sur les secteurs construits.

Maîtrise d'ouvrage

SMER

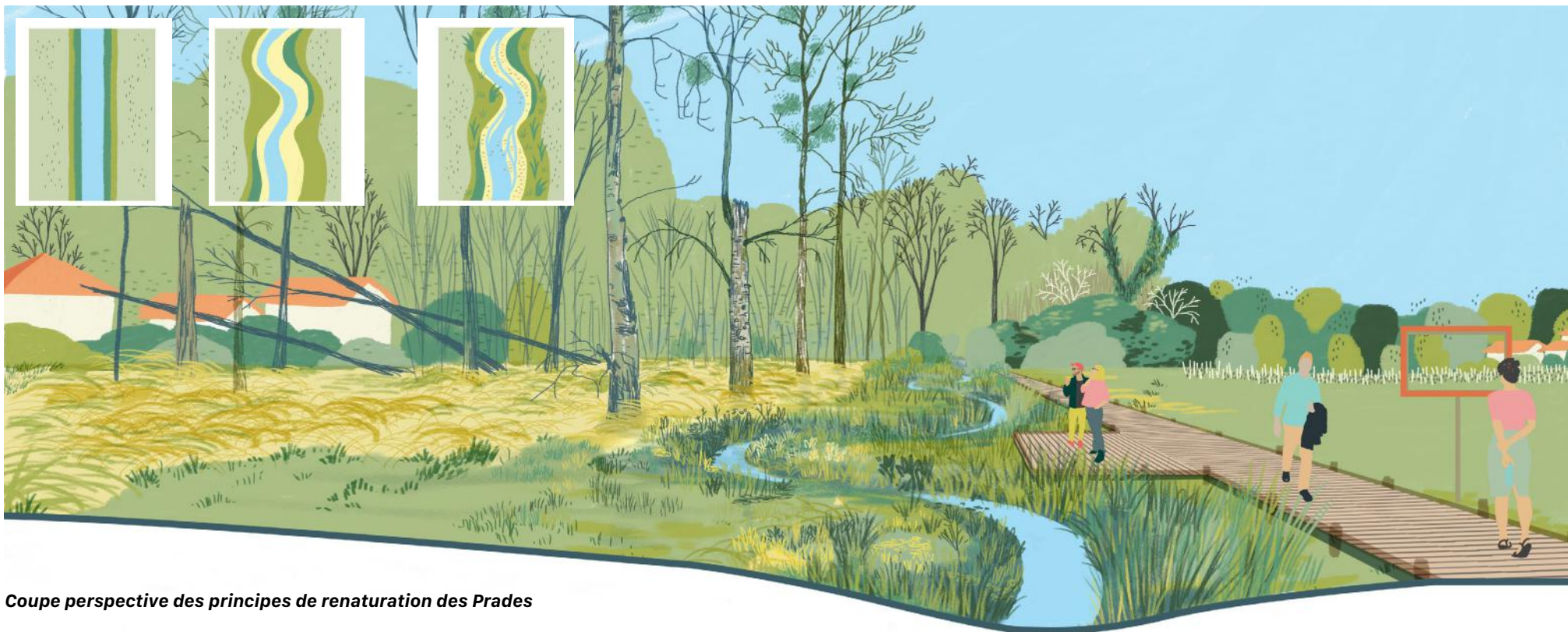
Acteurs

CALI, Commune d'Izon, Gestionnaire Natura 2000, CEN, Federation de pêche, Federation de Chasse

Financeurs

Agence de l'eau

Region : appel à projets Zones humides

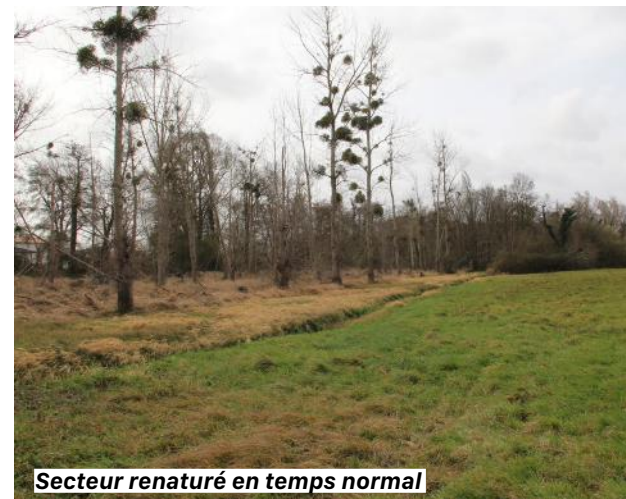


Coupe perspective des principes de renaturation des Prades

Renaturation des Prades

et le ruisseau des Prades. En effet, une parcelle de peupleraie abandonnée en bord de ruisseau permet de retravailler son profil en long et en travers. Retravailler le profil en long c'est retrouver un tracé sinueux, d'apparence plus naturel, qui dessine des méandres et permet un transport équilibré des sédiments. Ces zones de méandre permettent le développement d'une flore spécifique (roselière, irisaie, cariçaie par exemple) propice à la faune. En cas de crues, les méandres permettent au cours d'eau de sortir de son lit et réduisent les risques d'inondation. De plus, le tracé sinueux réduit le les

débits et vitesses des cours d'eau de l'eau ce qui limite l'érosion des berges et l'engorgement des passages busés. Retravailler le profil en large c'est adoucir la pente des berges. En effet, des pentes fortes rendent difficile la circulation de la faune et l'installation du ripisylve qui participe à la qualité de la trame bleue. Le développement de la ripisylve permet également de ralentir le flux de l'eau et de limiter la migration des pesticides et des polluants dans l'eau.



Secteur renaturé en temps normal



Coupe perspective du ruisseau des Prades en crue

Créer un chemin de long de l'eau

La transformation de la peupleraie vers une forêt humide plus riche écologiquement est un spectacle fascinant que l'on pourra observer depuis un chemin qui connecte les palus à l'Avenue du Général de Gaulle. Les peupleraies qui menacent des habitations seront abattues, les autres seront maintenus en place. Au fil des saisons, un sous-bois de saules se développe et diversifie la mosaïque de milieux. Un platelage permet de longer le ruisseau. Le chemin est surélevé au-dessus de la crue vingtennale afin d'assurer un passage même

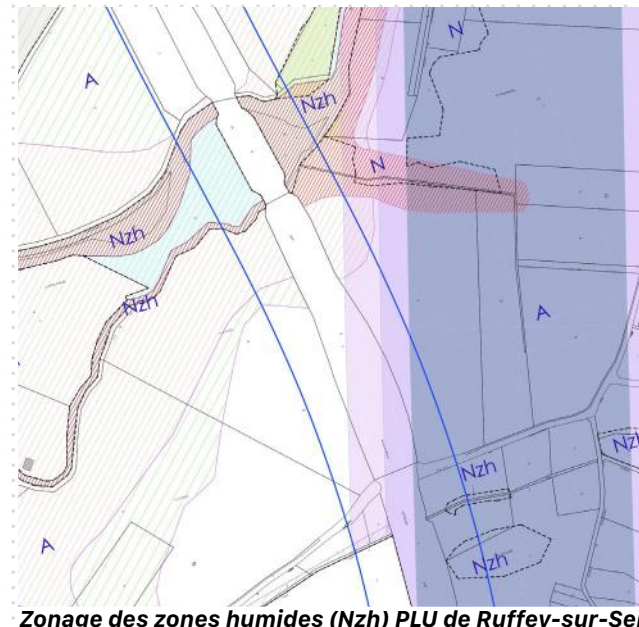
en hiver. Des avancées et des fenêtres ludiques permettent d'observer la faune et la flore des méandres. Des fenêtres interpellent aussi sur la présence de la vigne à proximité du cours d'eau.



Secteur renaturé lors d'un fort épisode pluvieux



Zone humide des palus à Izon



Zonage des zones humides (Nzh) PLU de Ruffey-sur-Seille

Contexte

Le terme de zone humide englobe des milieux humides variés et menacés (mares forestières, ripisylves, prairies humides, bord d'étangs ...) caractérisés par la présence permanente ou ponctuelle d'eau, une végétation hygrophile et une nature de sol hydromorphe. L'intérêt des zones humides réside dans leurs fonctions de régulation des régimes hydrologiques : laminage des crues et soutien des étiages (rôle d'éponge), d'amélioration de la qualité de l'eau (rôle de filtre épurateur) et de réservoir de biodiversité.

Objectif

Cette action vise à préserver les zones humides de la commune. Il s'agit de sanctuariser les zones humides par un zonage spécifique dans les documents d'urbanisme, la mise en place une politique foncière ou des conventions avec des gestionnaires d'espaces naturels. L'action consiste aussi à sensibiliser le public aux qualités écologiques exceptionnelles de ce milieu.

Maîtrise d'ouvrage

Commune

Acteurs

SMER, Agence de l'eau, Gestionnaire Natura 2000, CEN, Fédération de pêche, Fédération de Chasse

Financeurs

Agence de l'eau

Region : appel à projets Zones humides